



## L'interview de la semaine

« La communication est une nécessité absolue »

Jean-Luc Herrmann, directeur du Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (Cerefige) décrypte pour nous la communication interne et externe en entreprise. *Page 16*

## Neyrat immobilier se lance dans la formation

Surfant sur le dynamisme actuel de l'immobilier Neyrat Immobilier vient de créer un Kairos Succes, un organisme de formation dédié aux métiers de l'immobilier. *Page 4*

## La mode nivernaise à la conquête du monde

Avec sa marque de vêtements « Malam », Emmanuelle-Marie Remise a conquis les podiums américains et propagé le Made in Nièvre dans 37 pays. *Page 2*

4 pages d'annonces légales

Lire les pages 8 à 11

## L'artisanat résilient face à la Covid-19



Selon le dernier baromètre ISM-Maaf, en Bourgogne Franche-Comté, si un effondrement de l'emploi était à craindre dans de nombreux secteurs, il semble que l'arti-

sanat ait limité la casse. Mieux, avec une augmentation de 1 % au quatrième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019, soit 430 postes créés, les

emplois salariés se sont montrés plus résilients dans l'artisanat que dans l'ensemble du secteur privé, qui lui a connu une légère baisse de 0,8 %. Même constat du côté

des indépendants où l'on enregistre même une augmentation des créations d'entreprises (+11 % sur l'ensemble de l'année). *Page 3*

## Le LMB de Besançon a 25 ans

Fin juin, l'Université de Franche-Comté (UFC) était en fête pour les 25 ans du laboratoire de mathématiques de Besançon (LMB). Depuis sa création en 1996, ce dernier a bien grandi. Il est aujourd'hui solidement ancré dans le paysage mondial de la recherche. Le LMB organise ainsi une douzaine de conférences internationales par an et ses membres nouent

des collaborations avec une quarantaine de pays. LMB est un exemple d'ouverture aux autres disciplines scientifiques, au monde socio-économique et à la société civile (travaux de recherche utile à la population, formation continue des enseignants du primaire et du secondaire en passant par des actions de vulgarisation scientifique). *Page 5*

« Un été en France » prend la direction du Puy-en-Velay. *Page 15*

le Journal du Palais

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ auprès des décideurs régionaux

- PUBLICITÉS
- PUBLIREPORTAGES
- ENCARTAGES

- Visibilité parfaite
- Lectorat ciblé
- Tarifs attractifs



Contactez  
Fabrice GUILBERT  
03 80 68 23 68  
ou 06 17 64 10 57  
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com



## Les relations professionnelles malgré la crise



60 %  
des actifs déclarent que les liens restent inchangés

## Des relations professionnelles intactes malgré la crise ?

Malgré une crise sanitaire qui a bousculé le monde entier, 60 % des actifs estiment, selon une étude OpinionWay que le lien avec leur employeur reste inchangé. Parmi les sondés, 15 % affirment que ces liens se sont surtout renforcés dans cette situation où la solidarité était de mise. Néanmoins, 25 % ont déploré un affaiblissement de ces relations. Cette perception varie à l'âge des actifs sondés. Ainsi, 25 % des actifs de 30 à 39 ans, ainsi que 23 % des 40 ans et plus, estiment que les liens avec leurs entreprises se sont dégradés. Les jeunes actifs de 18 à 29 ans, quant à eux, sont 29 % à partager cette vision, notamment en raison d'un manque d'ancienneté et d'intégration, bien que 82 % d'entre eux déclarent avoir de bonnes relations avec leurs collègues et 73 % avec leur hiérarchie.

## Reprise fragile dans le commerce



En juillet  
+2,5 %

## Commerce : une reprise encore fragile

Selon la fédération pour la promotion du commerce spécialité Procos, l'activité du mois de juillet est en hausse de 2,5 % par rapport à juillet 2020 tous secteurs confondus mais l'habillement est en forte baisse à -4 %. L'équipement de la maison connaît une hausse de 2,6 % et les jouets-jeux-cadeaux de 4,7 %. Les magasins de l'alimentaire spécialisé ont connu un bon mois à +20,7 %. Entre janvier et juillet, l'activité cumulée du commerce spécialisé reste toutefois en très forte baisse par rapport à 2019 (-18,3 %) même si elle est légèrement meilleure qu'en 2020 (+5,2 %). Autre élément important : La fréquentation des points de vente, après avoir connu une bonne dynamique en juin a ensuite fortement baissé en juillet pour atteindre -20 % dans les centres commerciaux par rapport à 2020 et -10 % dans les centres-villes.

## Ce qui inquiète le plus les français



34 %  
des français mentionnent la pauvreté et les inégalités sociales

## De quoi s'inquiète-t-on le plus dans le monde ?

Selon une étude d'Ipsos, la Covid-19 reste un sujet majeur de préoccupation (59 % des japonais), mais ce n'est plus la première source d'inquiétude dans de nombreux pays. Pour 63 % des Suédois, c'est la criminalité et les violences qui inquiètent, bien qu'ils vivent dans un pays relativement sûr. Cette préoccupation est également prédominante au Mexique et aux États-Unis. Le chômage est quant à lui le premier sujet d'inquiétude des Espagnols et des Italiens, tandis que les Colombiens et les Hongrois s'inquiètent de la corruption politique et financière. Les Français restent les plus divisés sur le sujet. S'ils sont 34 % à mentionner la pauvreté et les inégalités sociales en première position, 32 % pointent la criminalité et des violences, 31 % la Covid-19 et 24 % le changement climatique.

baromètre

## Avec sa marque de vêtements en modèles uniques Made in Nièvre, Emmanuelle-Marie Remise a conquis les podiums américains et propagé le Made in France dans 37 pays.



## Malam : la marque nivernaise qui conquiert le monde

Mise en avant pour expliquer l'hécatombe du secteur de l'habillement « Made in France », la compétitivité se heurte aujourd'hui à un autre paramètre de plus en plus prégnant chez les consommateurs : l'empreinte écologique. En 2020 la start-up française La Belle empreinte qui étudie l'empreinte carbone des différents usages a démontré la part négligeable de la logistique (3 %) dans le bilan écologique d'un T-shirt made in China. Elle a en revanche souligné le coût écologique dans sa fabrication (10.000 litres d'eau par kilogrammes de coton et sept kilogrammes de CO2).

Alors, le Made in France est-il définitivement hors course et réservé à une élite ? Pour Gildas Minvielle, directeur de l'Observatoire économique de l'institut Français de la mode (IFM), le Made in France permet au contraire de redonner une crédibilité au secteur.

C'est ce que démontre Emmanuelle-Marie Remise, fondatrice en 2007 de sa marque de vêtements pour femmes Malam installée à La Charité-sur-Loire depuis 2014. Styliste diplômée d'ES-MOD et d'une école de commerce lyonnaise elle exporte depuis son atelier ouvert en 2015 et qui ne devait être qu'éphémère, 40 % de sa production dans 37 pays, principalement aux États-Unis où elle défilait même à Time Square en 2015, pour l'entrée en bourse d'Etsy, leader mondial de la vente d'artisanat en ligne. Son secret ? Des modèles uniques vendus à des prix défiant les stéréotypes de la mode – à partir de 110 euros pour une robe – et affichant un bilan écologique vertueux grâce à la récupération : « À l'origine, je chinois des tissus dans les vide greniers, ou on me les donnait. Avec la crise, je me suis aussi tournée vers les fins de série, les stocks de faillitaires... ». Dans son atelier où elle emploie désormais une couturière, chaque morceau de

tissu est une ressource : « Je peux partir d'un reste de tissu pour créer un modèle. Les chutes m'inspirent pour personnaliser un vêtement ». À l'origine styliste, elle est aujourd'hui devenue monteuse passant l'étape de la conception : « Les patrons naissent de mon imagination. Ensuite j'adapte en fonction de ce que me demandent les clientes. Mais je crée avant tout ce qui me plaît. » Malgré une trentaine d'heures nécessaires à l'invention d'un modèle, Emmanuelle-Marie assume une gamme de prix accessible : « Je veux montrer que le vêtement de créateur n'est pas réservé aux personnes les plus fortunées. » Et le Made in France semble toujours faire rêver, même dans l'hexagone. Si les touristes étrangers restent de bons ambassadeurs, la crise a fait venir une nouvelle gamme de clients, plus locale, en quête d'originalité et d'une consommation plus responsable.

ANTOINE GAVORY

## Ils bougent.

**UN NOUVEAU DG DES ARTICLES CULINAIRES POUR LE GROUPE SEB.** En juillet, Pierre-Armand Lemoine, a été nommé directeur général des Articles Culinaires, à la suite du départ à la retraite de Patrick Lobregat. Diplômé de l'École Polytechnique, Pierre-Armand Lemoine a rejoint le groupe en 2007 en tant que directeur du développement stratégique au sein de la direction de la stratégie pour une durée de quatre ans, puis il a exercé les fonctions de directeur du marketing stratégique de la BU Articles Culinaires pendant quatre ans, et ensuite celles de directeur de la stratégie du groupe, fonction qu'il a occupée pendant cinq ans, où il a notamment supervisé le plan d'entreprise.



**UN NOUVEAU PRÉSIDENT CHEZ BOUYGUES BÂTIMENT NORD-EST.** Depuis juillet, José Liotet a succédé à Philippe Jouy dans ses fonctions de président de Bouygues Bâtiment nord-est et co-gérant de Linkcity nord-est. Diplômé de l'ESTP, José Liotet a rejoint le groupe Bouygues en 1988, en intégrant Pertuy Construction. Au cours de son parcours, il a occupé successivement des fonctions travaux, commerciales et de production. Véritable entrepreneur et fin connaisseur du territoire nord-est, il a contribué au développement d'organisations innovantes et a pris une part active au rapprochement entre Norpac et Pertuy Construction puis à la création de Bouygues Bâtiment nord-est en 2015. Il pilotait jusqu'à présent les activités de production de l'entreprise en tant que directeur général adjoint.

Il aura ainsi la responsabilité de poursuivre la dynamique engagée, à la fois pour garantir l'atteinte d'une performance durable et responsable et accélérer le développement de l'entreprise ainsi que son processus de transformation en lien avec les ambitions de Bouygues Construction.

décideurs

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

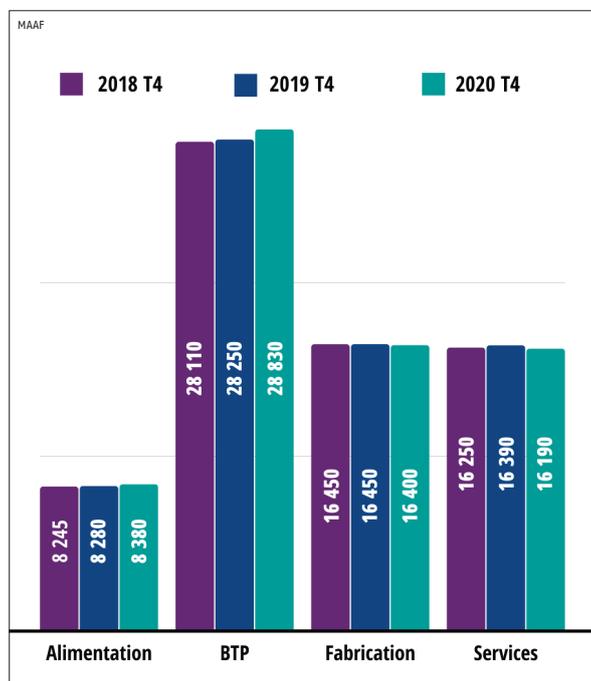
est présent sur le web  
une seule adresse :

<https://journal-du-palais.fr/>

# ENTREPRISES

## Malgré la crise, l'artisanat se maintient

**Artisanat.** Selon le dernier baromètre ISM-Maaf, en Bourgogne Franche-Comté, si un effondrement de l'emploi était à craindre dans de nombreux secteurs, il semble que l'artisanat ait limité la casse. Mieux, les emplois salariés se sont montrés plus résilients dans l'artisanat que dans l'ensemble du secteur privé. Même constat du côté des indépendants où l'on enregistre même une légère augmentation des créations d'entreprises.



Au quatrième trimestre 2020, la dynamique de recrutement du secteur de l'artisanat est portée par le BTP qui enregistre +580 emplois dont +250 dans les travaux de cloisonnement. *Image de droite* : graphique présentant l'évolution au quatrième trimestre 2018, 2019 et 2020 des emplois salariés de l'artisanat par secteur en Bourgogne Franche-Comté.



Malgré la crise qui l'a touché de plein fouet, et qui pouvait faire craindre un effondrement de l'emploi, le secteur de l'artisanat a prouvé sa grande capacité de résistance et de résilience. Si certaines activités ont été plus pénalisées que d'autres à l'instar des soins à la personne, la faute aux multiples périodes de confinement qui n'ont pas eu les mêmes répercussions selon les secteurs, l'artisanat a réussi à maintenir ses emplois salariés en France en 2020. Avec une augmentation de 1,7 % au quatrième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019, soit 28.000 emplois créés, les résultats sont même meilleurs que dans l'ensemble du secteur privé où les effectifs ont diminué de 2 %. Une dynamique positive que l'on retrouve en Bourgogne Franche-Comté où les

emplois ont augmenté sur la même période de 1 % (430 emplois créés) dans le secteur de l'artisanat quand ils ont connu une légère baisse de 0,8 % dans l'ensemble du secteur privé.

### QUAND LE BÂTIMENT VA, TOUT VA

Ces bons résultats, la Bourgogne Franche-Comté les doit à l'artisanat du BTP (+2 % d'emplois au quatrième trimestre 2020 par rapport à au quatrième trimestre 2019, 580 emplois créés) et à celui de l'alimentation (+1 %, 100 emplois créés).

Une croissance qui s'explique par la hausse de la demande en travaux de rénovation, ainsi par une hausse de la consommation à domicile et un retour vers les circuits de proximité. Par ailleurs, les effectifs restent stables dans l'artisanat de fabrication mais s'effritent dans l'artisanat des services (-1 %, 200 emplois perdus).

Dans le détail, ce baromètre ISM Maaf, montre que ce sont bien les

secteurs du BTP qui sont les plus créateurs d'emplois et ce malgré l'arrêt des chantiers lors du premier confinement : travaux de cloisonnement (+2,5 %, 250 emplois), travaux de construction/maçonnerie générale (+2 %, 230 emplois), électricité/plomberie (+2 %, 110 emplois). Viennent ensuite les services automobiles (+2 %, 120 emplois) et la boulangerie-pâtisserie (+1,7 %, 90 emplois).

Sans surprise, les secteurs qui ont connu les plus grandes pertes d'emplois sont ceux qui ont été les plus touchés par les confinements successifs : les transports (taxis/VTC, déménagements : 160 emplois détruits au quatrième trimestre 2020, -6 % par rapport à 2019) et les soins à la personne (coiffure/esthétique : 140 emplois détruits, -3,6 %).

### UNE BAISSÉ DES EMBACHES À RELATIVISER DANS LA RÉGION

Si l'on regarde cette fois sur l'en-

semble de l'année 2020, en Bourgogne Franche-Comté, les entreprises de l'artisanat ont réduit leurs embauches de 10 %. Une baisse que l'on peut imputer aux mauvais résultats du deuxième trimestre 2020, période durant laquelle tout le pays a été très strictement confiné. Sur cette période, les entreprises de l'artisanat ont réduit leurs embauches de 36 % dans la région. Toutefois, si l'on se penche sur les chiffres des trois autres trimestres, on observe que la dynamique de recrutement est relativement stable en 2020 par rapport à 2019 : -2 % d'embauches au premier trimestre, -2 % au troisième et 1 % au quatrième.

C'est dans le département du Doubs que les entreprises ont le plus embauché en 2020 (10.040 embauches). Viennent ensuite la Côte-d'Or (8.570) et la Saône-et-Loire (8.520), l'Yonne (4.740), le Jura (4.690), la Haute-Saône (3.780), la

Nièvre (3.060) et le Territoire de BelFORT (2.050).

### PAS DE FREIN À LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE

Autre enseignement du baromètre : en 2020, l'incertitude économique engendrée par la crise sanitaire n'a pas freiné la dynamique entrepreneuriale en Bourgogne Franche-Comté. Les créations d'entreprises ont ainsi augmenté de 11 % sur l'ensemble de l'année. Cette tendance à la hausse est portée par l'artisanat des services (+20 % par rapport à 2019). Viennent ensuite l'artisanat de fabrication (+17 %) et le BTP (+4 %). On observe en revanche un recul des immatriculations dans le secteur de l'alimentation (-13%) qui peut s'expliquer par une baisse des opérations de transmission-reprise, liée au contexte d'incertitude.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

**Immobilier.** Surfant sur le dynamisme actuel de l'immobilier Neyrat Immobilier, fort de ses 17 agences (15 en Bourgogne et deux dans le Var), vient de créer un Kairos Succes, un organisme de formation dédié aux métiers de l'immobilier.

## Neyrat Immobilier créé un organisme de formation

**A**vec les confinements et déconfinements successifs, les Français ont redécouvert l'importance d'être bien chez soi et nombreux sont ceux qui ont saisi l'occasion de concrétiser leur projet immobilier. Mais les professionnels formés et opérationnels manquent hélas à l'appel pour répondre à cette relance du marché immobilier.

C'est pourquoi le groupe Neyrat a décidé de s'engager aux côtés des professionnels mais aussi des débutants en créant un organisme de formation spécialisé : Kairos Succes.

Cette formation permet aux collaborateurs de Neyrat Immobilier de monter en compétences et aux personnes sans expérience de se former au



métier de l'immobilier.

Chaque année, le Groupe Neyrat accueille plusieurs apprentis et alternants. Avec ce nouvel organisme, le spécialiste de l'immobilier bourguignon et de tous les services qui s'y rattachent (achat, étude fiscale, prêt bancaire, gestion locative, assurances loyers impayés, protection juridique, dégradations

immobilières, vacance et carence locative, aide à la déclaration fiscale...) affirme plus que

jamais son credo : « chez neyrat tout le monde a sa chance, même sans expérience ».

### En chiffres

- ◆ 96 collaborateurs.
- ◆ 17 agences.
- ◆ 15.000 clients.
- ◆ 9.000 lots en copropriété.
- ◆ 3.000 lots en gestion locative.

**Syndicat.** En juillet, le Medef Territoires Franc-Comtois tenait son assemblée générale, dans les locaux du centre de formation du groupe Lisi à Grandvillars (25), en présence de Patrick Martin, président délégué du Medef national.

## Patrick Martin à l'assemblée générale du Medef Territoires Franc-Comtois

**L'**assemblée générale 2021 du Medef Territoires Franc-Comtois a permis d'aborder des sujets d'actualité variés comme la pénurie des matières premières où le monde économique après la Covid-19...

d'autant que l'organisation syndicale franc-comtoise recevait pour l'occasion la visite de Patrick Martin, président délégué du Medef national, également chef d'entreprise, actionnaire principal du groupe Martin Belayoud Expansion, dont le siège social se situe à Bourg-en-Bresse dans l'Ain. En ouverture, Véronique Bouvret, président du Medef Territoires Franc-Comtois a rappelé que son organisation représentait quelque 4.000 entreprises, 75.000 salariés et 300 mandataires, avant de dresser le portrait d'une année 2020 très compliquée, à l'activité réduite. Sur le volet de la crise des matières premières, la présidente a pointé une filière bois « très impactée, pénalisée par le marché américain, malgré des carnets de commande remplis comme jamais ». De même le BTP risque l'arrêt de 30% de ses marchés en raison des difficul-



Emmanuel Viellard, directeur de Lisi Group, Patrick Martin, président délégué du Medef national et Véronique Bouvret, président du Medef Territoires Franc-Comtois.

tés d'approvisionnement en matières premières : « ce qui pourrait représenter jusqu'à 7.000 emplois perdus ». La situation de l'industrie est à l'avenant avec 76% des lignes de production impactées et un arrêt de 80% du recours à l'intérim. Conséquence notamment d'un prix du fer multiplié par 2,5 et des délais d'acheminement allant jusqu'à sept semaines...

### L'INQUIÉTUDE D'UNE QUATRIÈME VAGUE

Emmanuel Viellard, directeur général de Lisi Group et président du comité de liaison défense Medef a ensuite présenté le rôle de ce comité chargé d'améliorer le lien entre l'armée, qui est le premier donneur d'or-

dre de France, et la nation. « L'idée est de rendre plus accessible et plus efficace la relation entre les entreprises du territoire franc-comtois et les services locaux des armées, a précisé Emmanuel Viellard, ajoutant que le Medef est la seule organisation syndicale à s'occuper de ce lien ».

Face à l'inquiétude d'une quatrième vague liée au variant Delta de la Covid-19, Patrick Martin a appelé la population à se faire vacciner, alertant sur « une économie convalescente qui ne peut pas se permettre un nouveau confinement ». Même s'il avoue n'avoir jamais fait partie des alarmistes : « Le Medef n'a jamais cru au mur des faillites et de la dette évoqués par certains. De même, là où nous

aurions pu craindre un problème de demande, nous voyons les consommateurs revenir massivement », des points de vigilance demeurent comme : « le délabrement des finances publiques : le crédit de la France est encore bien côté, mais nous devons réduire notre déficit pour maintenir la confiance, une augmentation des coûts des matières premières, ainsi que des difficultés de recrutement post-confinement - notamment dans l'hôtellerie restauration, où 110.000 salariés manquent à l'appel - que nous attendons pas ». Et si l'homme pointe quelques signaux positifs, ainsi qu'une bonne mise en œuvre du plan de relance, qui pourrait faire penser que les choses devraient s'arranger pour la rentrée, reste que, sur bien des points : réforme de la formation, du chômage, retraites, transitions écologiques, zones à faible émission... des interrogations demeurent : « Nous avons, par exemple, estimé que l'impact de la mise en place de la loi climat et résilience, sur les dix prochaines années, représenterait un coût compris entre 30 et 60 milliards pour les entreprises ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER

## La démarche commerciale en question

EN COLLABORATION AVEC GUILLAUME PETITJEAN, DIRIGEANT DES ENTREPRISES DIJONNAISES DE CONSEIL EN STRATÉGIE COMMERCIALE SUKEXO ET 1ÈRE GÂCHETTE.



### Comment gérer sa prospection en fonction de ses émotions ?

Une question m'a été posée par une jeune maman dynamique et entrepreneuse : « Comment arriver à faire une prospection de qualité quelle que soit mon émotion du moment (stress, colère, joie, etc.) ? »

Le point de départ c'est l'efficacité. Celle-ci est le fruit de deux éléments : les compétences et la volonté. Autrement dit, le savoir-faire et l'envie de faire. Le savoir-faire est lié à notre expertise métier et à notre maîtrise de la méthode commerciale. En ce qui nous concerne, la méthode repose essentiellement sur une posture basée sur l'écoute et les valeurs qui nous animent.

En effet, être en accord avec ses valeurs, permet d'alimenter l'envie de faire. On me demande souvent s'il est possible de vendre un produit que l'on n'aime pas ? Ma réponse est claire, c'est non. Cela demande beaucoup trop d'énergie pour tenir dans la durée. A l'exception du vendeur mercenaire uniquement motivé par le gain (lequel est souvent pris au piège d'une fuite en avant, liée aux insatisfactions qu'il génère).

La démarche commerciale nécessite de l'énergie et c'est donc en étant en phase avec nos valeurs que l'on va trouver une partie de notre motivation. Une seconde source d'énergie se trouve dans le plaisir. En effet, naturellement nous allons vers ce qui nous procure du plaisir. C'est également dans les actions qui nous procurent du plaisir que nous sommes performants.

Une démarche commerciale de qualité trouve donc sa force dans ce que nous avons de profond, à savoir nos valeurs. Cela peut parfois prendre du temps, cependant cela nous ressemble, nous caractérise et les bases sont plus solides, donc pérennes et performantes.

En conclusion, pour répondre à la question posée, pour être efficace quelle que soit notre état émotionnel, il faut :

- ◆ De la préparation, afin de gagner en maîtrise avec une démarche structurée : passer du stress au trac, de la peur de faire, à l'envie de faire.
- ◆ Être en phase avec ses valeurs : s'adresser avec une méthode qui nous convient aux clients/prospects avec lesquels on a envie de travailler et auxquels on peut réellement apporter de la valeur ajoutée.
- ◆ Trouver du plaisir dans ce que l'on fait... et si l'on n'en prend pas, se poser les bonnes questions (sur notre approche, cible, offre...).

# COLLECTIVITÉS

## Le Laboratoire de mathématiques de Besançon a 25 ans

**Anniversaire.** Fin juin, l'Université de Franche-Comté (UFC) était en fête pour les 25 ans du laboratoire de mathématiques de Besançon (LMB). Depuis sa création en 1996, ce dernier a bien grandi. Il est aujourd'hui solidement ancré dans le paysage mondial de la recherche. Le LMB organise ainsi une douzaine de conférences internationales par an et ses membres nouent des collaborations avec une quarantaine de pays. Pour l'évènement, étaient présents : Macha Woronoff présidente de l'UFC, Anne Vignot, président de Grand Besançon Métropole et maire de la ville, Dominique Grevey, président d'UBFC et Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions.



« Notre université est certes une vieille dame respectable de presque 600 ans ; néanmoins, elle sait rester jeune et dynamique, tournée en permanence vers l'avenir. Cet anniversaire en témoigne, lance, en ouverture de son discours d'introduction à la journée des 25 ans du Laboratoire de mathématiques de Besançon (LMB), Macha Woronoff, présidente de l'Université de Franche-Comté (UFC). D'autant plus que le LMB constitue à lui seul un exemple qui pourrait servir de modèle pour toute notre université à l'aune des capacités singulières de ce laboratoire à : enseigner, chercher, innover, transmettre, susciter l'appétence de la jeunesse, s'ouvrir sur son environnement externe... » En 25 ans, la taille du LMB et son rayonnement se sont considérablement accrus, affirme Christophe Delaunay, directeur du LMB depuis 2017. Le LMB compte aujourd'hui 50 membres permanents auxquels s'ajoutent des membres non-permanents (doctorants, post-doctorants et professeurs invités). « Le LMB vise l'excellence et fait honneur à l'UFC, défend Macha Woronoff. J'en veux pour preuves : le partenariat institutionnel fort qui l'unit au CNRS au sein de l'unité de recherche, la réussite à de nombreux projets d'ouverture, notamment dans les domaines fondamentaux de la théorie des nombres et de l'analyse fonctionnelle, une préparation à l'agrégation de mathématiques qui compte parmi les meilleures de France et la présence en son sein d'un lauréat senior de l'Institut universitaire de France (IUF), témoignage de la recherche de haut niveau qui est menée dans cette unité ». « Le CNRS a vocation à accompagner les sites où il y a de la recherche de qualité et pas seulement à Paris. Et c'est bien ce que l'on trouve ici à Besançon, appuie Pascal Auscher, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), organe du CNRS investi des missions nationales d'animation et de coordination dans le domaine des mathématiques. Avec 270 membres de son personnel qui travaillent à l'UFC (20 % des effectifs de l'université), le CNRS noue un partenariat fort avec celle-ci. Il compte ainsi 20 unités partagées (13 de recherche, quatre d'appui à la recherche, une fédération de recherche en mathé-

matiques qui regroupe le LMB et l'Institut de mathématiques de Bourgogne et deux unités mixtes). Le LMB est un très bon exemple du travail réalisé par le CNRS au service de la communauté mathématiques ces dernières décennies : coordonner les forces locales en les regroupant autour d'un projet commun mis en œuvre par des unités pilotées avec les partenaires universitaires. Le LMB est en cela un exemple d'ouverture aux autres disciplines scientifiques, au monde socio-économique et à la société civile (travaux de recherche directement utiles à la population, formation continue des enseignants du primaire et du secondaire en passant par des actions de vulgarisation scientifique) ».

### LES MATHS, CE N'EST PAS QU'UNE AFFAIRE DE MATHÉMATIENS

Désireux de montrer que les mathématiques sont partout dans la vie courante, le LMB, jamais exclusif dans ses choix de recherche, multiplie les échanges et interactions : collaborations essentielles engagées avec Femto-ST, avec le laboratoire Chrono-environnement, avec les équipes de santé, avec le musée du Temps de Besançon... Côté recherche, le grand écart s'opère de la modélisation de l'évolution de la population des campagnols dans le Jura (afin d'évaluer les risques épidémiques liés à l'échinococcose alvéolaire), à l'analyse des données de la sécurité routière sur le Grand Besançon, en passant par la modélisation de la délivrance de principes actifs thérapeutiques dans les tissus biologiques... « Si certains se recroquevillent et réservent jalousement leur savoir à quelques initiés, préférant le confort de l'entre soi, vous avez choisi au contraire de partager et diffuser largement le fruit de vos recherches et de vos connaissances, et donc d'attirer de nouveaux et futurs talents », argue Macha Woronoff. « Les travaux du LMB renforcent la conviction que l'enseignement supérieur est indispensable à nos territoires. La connaissance et la recherche sont plus que jamais vitales quand elles se transforment en biens utiles à la population. C'est pour quoi, GBM participe à la rénovation de l'UFC à hauteur de 11 millions d'euros et est partie prenante dans la maîtrise d'œuvre », ajoute Anne Vignot, présidente de Grand Besançon métropole (GBM) et maire de la ville.

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Au Micro, Christophe Delaunay, directeur du LMB. Assis de gauche à droite : Anne Vignot, président de GBM et maire de Besançon, Pascal Auscher, directeur de l'INSMI du CNRS, Macha Woronoff, présidente de l'UFC et Dominique Grevey président d'UBFC.

### Une brève histoire du LMB

■ C'est en 1996 qu'est signé le premier contrat d'UMR (Unité Mixte de Recherche), acte de naissance du Laboratoire de mathématiques de Besançon, par ses deux tutelles, l'université de Franche-Comté et le CNRS. Le projet est porté par Éva Bayer qui assure sa direction de 1996 à 1999. Avant sa création, les mathématiques à l'université de Franche-Comté se répartissent entre deux laboratoires : le Laboratoire de Mathématiques et Mécanique théorique et le Laboratoire de Calcul Scientifique. Leur fusion en 1996, les réunit sous le nom d'Équipe de Mathématiques de Besançon et en 1997, leurs fonds documentaires sont associés en une même bibliothèque de recherche. Ce n'est qu'en 2000 que le nom actuel de Laboratoire de mathématiques de Besançon est adopté. Initialement, le laboratoire comporte quatre équipes : Algèbre et théorie des nombres, Analyse non linéaire et analyse fonctionnelle, Analyse numérique et calcul scientifique, Probabilités et statistique. En 2003, l'équipe Analyse non linéaire et analyse fonctionnelle se scinde en deux, donnant lieu à la création des équi-

pes Équations aux dérivées partielles et Analyse fonctionnelle. Cette structure en cinq équipes perdure encore aujourd'hui. Le Laboratoire de mathématiques de Besançon de l'université de Franche-Comté, partage sa co-tutelle entre le CNRS et Université Bourgogne Franche-Comté. En 25 ans, la taille du laboratoire et son rayonnement se sont significativement accrus. Comptant 30 membres permanents (enseignants chercheurs) en 1996, le laboratoire en compte aujourd'hui 50 auxquels s'ajoutent doctorants, post-doctorants et professeurs invités. Le laboratoire développe des recherches en mathématiques allant des domaines les plus fondamentaux aux domaines les plus appliqués. Grâce à des appels à projets fructueux, de nombreux événements nationaux et internationaux sont organisés chaque année. Plus récemment, l'intégration du LMB au sein des Graduate Schooll EIPHI pour « Ingénierie et innovation par les sciences physiques, les hautes technologies et la recherche interdisciplinaire », permettra des interactions avec le monde de l'ingénierie.

**Patrimoine.** Il y a quelques semaines, la Ville de Besançon a lancé sa campagne de recrutement d'animateurs périscolaires pour l'année scolaire à venir

## Besançon recrute des animateurs périscolaires

**A** Besançon des animateurs périscolaires manquent à l'appel pour la rentrée le 2 septembre. Des postes restants à pourvoir, la ville lance ainsi un nouvel appel à candidatures. Des jurys sont organisés en continu au mois d'août, y compris en visio.

La ville emploie chaque année environ 400 animateurs chargés d'encadrer des groupes d'enfants et de leur proposer des activités à caractère éducatif favorisant leur bien-être et leur développement. Les animateurs travaillent les jours d'école, matin, midi et après-midi (soit environ 21 heures semaine). Ils peuvent bénéficier d'un CDD de trois ans avec une rémunération de 590 euros mensuelle. Les titulaires du BAFA ou équivalent sont recrutés en priorité mais la



ville continue à offrir la possibilité aux personnes sans qualification de se former gratuitement au BAFA.

L'offre de recrutement et les modalités pour postuler sont visibles sur le site de la collectivité à la rubrique :

offre d'emploi.

♦ <https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/economie-emploi/offres-demploi>

## En image



**S**igné en 1959 par 12 pays (la France, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Union sud-africaine, l'URSS, le Royaume-Uni et les USA), puis rejoints par 42 autres États, le Traité sur l'Antarctique dispose que le « continent blanc » est réservé exclusivement aux activités pacifiques et scientifiques, dans le respect de l'environnement. Annuel-

lement et à tour de rôle, les États organisent une Réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA). En 2021, la 43e RCTA était organisée par la France et portait sur la sauvegarde de la biodiversité. Afin de souligner l'urgence de ce combat climatique à Paris, dans l'Hexagone, et l'Outre-Mer, la première saison culturelle et éducative nationale consacrée aux mondes de l'Antarctique et de l'Arctique « 2021 l'Été polaire » célèbre la

richesse et les enjeux des mondes polaires. Dans le cadre de cette programmation et pour célébrer le 60e anniversaire du Traité sur l'Antarctique, Laurent Ballesta, plongeur professionnel et biologiste marin ainsi que Vincent Munier, photographe animalier, proposent sous le commissariat d'Ashok Adiceam, une exposition manifeste sur tout le territoire national : « La Banquise Sens Dessus Dessous ». 52 photo-

graphies très grands formats habillent les façades des hôtels de Ville de 26 grandes agglomérations jusqu'au 10 octobre. À Besançon, c'est sur la façade de la mairie au 2 Rue Mégevand que s'élèvent deux clichés, marquant ainsi l'engagement citoyen de la ville envers ces territoires révélateurs de la gravité des changements climatiques, des atteintes à la biodiversité comme des confrontations entre grandes puissances.

## Relance

**LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE RELANCE DANS LA NIÈVRE.** Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a réuni, vendredi 9 juillet, le comité départemental de suivi des mesures d'urgence et de la mise en œuvre du plan France Relance. Cette septième réunion depuis l'installation du comité en novembre 2020 a permis de faire le bilan du soutien par l'État à l'économie nivernaise en réponse aux conséquences de la crise sanitaire et de présenter l'évolution des dispositifs d'accompagnement des entreprises. Depuis près d'un an, France Relance se déploie sur le territoire nivernais avec la programmation de plus de 144 millions d'euros de subventions au bénéfice des entreprises, particuliers, collectivités locales et associations.

France Relance soutient plus de 400 projets individuels dans les domaines de l'écologie, la compétitivité et la cohésion et plus de 6.600 bénéficiaires (dispositifs 1 jeune 1 solution, Ma Prime Rénov', bonus écologique et prime à la conversion) dans la Nièvre. De nombreux projets nivernais sont en cours d'instruction, des nouveaux lauréats de France Relance seront prochainement annoncés. Des appels à projets sont également encore ouverts ou ouvriront de nouveau à l'automne ; de nouveaux dossiers peuvent être ainsi déposés, mais France Relance est fortement sollicitée. La logique du « premier arrivé premier servi » reste d'actualité, il faut donc être réactif dans la constitution et le dépôt des dossiers. L'objectif reste d'accompagner la relance de l'économie. De manière complémentaire aux moyens exceptionnels mobilisés par le gouvernement dans le cadre de France Relance pour redresser rapidement et durablement l'économie française, les mesures d'urgence prises dans le contexte de l'épidémie de covid-19 pour soutenir les professionnels et les salariés (dispositif de chômage partiel, délais de paiement des échéances sociales et/ou fiscales, rééchelonnement des créances bancaires, report de paiement de factures, fonds de solidarité, prêt de trésorerie garanti par l'État, médiation des entreprises), continuent d'être déployés. Le soutien par l'État à l'économie nivernaise face aux conséquences de la crise sanitaire représente plus de 332 millions d'euros :

- ♦ Fonds de solidarité : 61,9 millions d'euros (non remboursables, non imposables) pour 4.544 entreprises.
- ♦ Activité partielle : 54,1 millions d'euros pour trois 185 entreprises et 21.936 salariés.
- ♦ Prêt garanti par l'État : 229,1 millions d'euros pour 1.738 entreprises.

♦ Toutes les informations utiles sur les appels à projets et guichets du plan de relance ainsi que sur les projets soutenus sont disponibles sur le site des services de l'État dans la Nièvre : [nievre.gouv.fr](http://nievre.gouv.fr)

## Alternance

**LE CENTRE DE FORMATION AUTOMOBILE (CFA) À MÂCON ACCUEILLE LA PHASE 1 DES FINALES NATIONALES WORLDSKILLS.** Dans le cadre des finales nationales de la 46e édition de la compétition WorldSkills, le CFA Auto de la CCI de Saône-et-Loire accueillera la phase 1 de la compétition, dans la catégorie Mécanique Véhicule Industriel. Cette première phase de la compétition, d'avril à octobre 2021, est destinée à accélérer la montée en compétences des jeunes qui concourent et à les mettre dans les mêmes conditions que lors des finales nationales qui se dérouleront à Lyon en janvier 2022. À l'issue seront désignés celles et ceux qui auront la chance d'intégrer l'équipe de France des Métiers et de participer aux finales mondiales à Shanghai, en Chine, fin 2022.

Cette phase 1 des finales nationales se déroulera les jeudi 8 et vendredi 9 juillet. Pour l'occasion, le CFA recevra dix candidats de toute la France qui concourront durant les deux jours.

en bref

# Opinions

## « Passe sanitaire » : toujours garantir l'accès aux soins pour les personnes malades

LA LIGUE CONTRE LE CANCER.

Le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 5 août, déclaré que les dispositions du projet de loi relative à la gestion de la crise sanitaire instaurant l'obligation de présenter le passe sanitaire pour accéder aux établissements de santé pour des « soins programmés » étaient conformes à la Constitution. La Ligue contre le cancer, inquiète quant aux possibles applications de cette décision, attend des pouvoirs publics d'être rassurée dans les meilleurs délais. Les décrets d'application en cours d'écriture concernant la définition des « soins programmés » devront impérativement préserver la fluidité des filières de dépistages, de traitements et de soins post-thérapeutiques des personnes malades qui n'ont d'autre choix que de se rendre dans un établissement de santé. La Ligue contre le cancer ne pourra accepter qu'une personne en cours de traitement ou en attente

de diagnostic de cancer soit contrainte de différer ses soins ou d'accumuler les pertes de chances. Les aidants, unanimement reconnus comme incontournables dans l'accompagnement des personnes malades, devront impérativement bénéficier des mêmes dispositions pour ne pas laisser les personnes qu'elles accompagnent, particulièrement vulnérables, seules dans leur parcours de soins.

### LA CONTINUITÉ DES SOINS POUR LES PERSONNES MALADES EST UN IMPÉRATIF VITAL

L'association rappelle également son profond attachement aux valeurs d'équité et de solidarité. Ainsi, si la crise de la Covid 19 implique la mise en place de mesures spécifiques et l'adoption de comportements visant à limiter la propagation du virus, de telles décisions ne peuvent s'en-

tendre sans une particulière attention à l'égard des plus vulnérables et des aidants. Cette crise sanitaire ne doit pas devenir un marqueur supplémentaire d'inégalités sociales.

### VACCINATION MASSIVE DE LA POPULATION POUR MIEUX LUTTER LA COVID

La Ligue contre le cancer plaide pour une vaccination massive de la population française, notamment des personnes atteintes de cancer et de leurs proches. Le vaccin demeure le moyen le plus efficace pour garantir la sécurité de toutes et tous. L'association soutient également les mesures visant à sécuriser les filières de soins et à empêcher la propagation de la pandémie virale par tous les moyens possibles : maintien strict des gestes barrières, tests PCR et antigéniques, certificat médical en cas de contre-indication à la vaccination, etc.

## Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

### Miracle ou mirage ?



En signant un contrat de trois ans avec le PSG, le sextuple Ballon d'Or, la légende du FC Barcelone, Lionel Messi devrait toucher un salaire annuel net de 35 millions d'euros, bonus compris, ainsi qu'une prime à la signature de 25 millions d'euros. Cela représente plus de 2,9 millions d'euros par mois, soit plus de 97.200 euros par jour, 4.050 euros par heure, ce qui correspond à un peu plus d'un Smic net toutes les 20 minutes. Cela donne à l'évidence le tournis. Toutefois, celui qui est accueilli en sauveur par le club parisien n'est pas le vrai gagnant de cette transaction. Grâce au merchandising (maillots et autres objets à son effigie), résultats sportifs, image du club, supporters à travers le monde... le PSG devrait réaliser plus de 100 millions d'euros de bénéfices. Enfin, et on y pense moins, un troisième acteur tire profit de cet accord faramineux : l'État français. Entre les charges patronales payées par le club, les cotisations salariales et l'impôt sur le revenu, l'arrivée du footballeur permettrait de remplir les caisses du Trésor public à hauteur de 30 à 37 millions d'euros. Pas de quoi rapiécer toutefois les poches bien trop trouées de Bercy. Au regard des 2.739,2 milliards d'euros de dette de la France (118,2 % du PIB), cette somme n'est qu'une goutte dans un océan de déficits. En somme, pas de quoi crier au miracle.

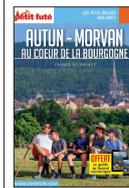
## Le regard de Faro

### EFFETS NÉFASTES DU PASS SANITAIRE



## Le coin bouquins

### AUTUN - MORVAN AU CŒUR DE LA BOURGOGNE. CARNET DE VOYAGE.



Des nourrices en passant par les trains de bois, l'Autunois et le Morvan ont marqué, au fil des siècles, la grande et la petite histoire de France. De La Morvandelle à l'Adieu les filles des conscrits, les us et coutumes du Morvan ont largement dépassé les frontières comme en témoignent aujourd'hui encore de grands rendez-vous tels que la Fête de la Vielle à Anost. Aussi, au fil des pages de ce tout nouveau carnet de voyage cent pour cent Morvandiau du Petit Futé, réalisé en partenariat avec l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan, ce sont 59 chemins balisés de balade qui se dévoileront à vous. Des balades extraordinaires et connectées à faire en Autunois Morvan. Randonner, marcher, pédaler, courir, galoper, respirer au plus près des sources, des lacs, des forêts, au cœur de l'Histoire. Campings, gîtes, hôtels, chambres d'hôtes et restaurants pour vous reposer, vous rassasier, découvrir les spécialités morvandelles accompagnées d'un vin de Couches, Bourgogne blanc ou Bourgogne rouge, pinot noir ou chardonnay sont bien évidemment de la partie. Quant à l'eau, buvez sans crainte, revitalisez-vous, elle vient des sources les plus pures. L'occasion également et enfin, de (re)découvrir le Parc Naturel du Morvan, qui assure une protection sans faille du milieu naturel.

♦ Éditions Le Petit Futé, 144 pages, 4,95 euros.

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposés par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdéo Eco.

### Avis d'attribution



#### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

##### Avis D'attribution

1 - Pouvoir adjudicateur : Département de la Côte-d'Or  
CS 13501 - 21035 DIJON Cedex  
2 - Objet du marché et titulaire :  
Prestations de géomètre-expert relatives à l'aménagement foncier agricole et forestier de MARSANNAY-LE-BOIS : classement des parcelles, définition du nouveau parcellaire et du programme de travaux connexes.  
Entreprise Adresse Montant  
Estimation : 252.400 € TTC.  
Date de signature  
AXIS CONSEILS - 45000 ORLEANS - 237.490.20 € TTC - 03/08/2021.  
Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : [dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr](mailto:dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr)  
Selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration  
Les avis d'attribution des marchés du département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0821attribgeometremars).  
L2101130



#### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

##### Avis d'attribution

1 - Pouvoir adjudicateur :  
Département de la Côte-d'Or  
CS 13501 - 21035 DIJON Cedex  
2 - Objet du marché et titulaire :  
Fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les services du Conseil Départemental de Côte-d'Or - relance du lot 1  
La durée prévisionnelle des accords-cadres est de 1 an à compter de leur date de notification. Ils pourront être reconduits 2 fois pour une durée d'1 an.  
Lot 1 : CRISTAL HYGIÈNE - 14130 LE TORQUESNE.  
MONTANT : Estimation : 45 000 € TTC pour la durée totale.  
Minimum : 15.000.  
Maximum : 40.000.  
Estimation cadre estimatif : 15.000 € TTC.  
Montant du détail estimatif : 16.628,08 € TTC.  
Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : [dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr](mailto:dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr), selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration  
Les avis d'attribution des marchés du Département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0821attribprodhysgienelot1).  
L2101160

### Adjudications

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or  
JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site internet : [www.forumeco.fr](http://www.forumeco.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations  
**Directeur de la publication :** Michel GUYOMARD  
**Directrice :** Claire LESPRIT  
**Rédacteur en chef :** Antonin TABARD  
**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €  
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851

**Service annonces légales :** [annoncel legale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncel legale.jdp@forumeco.com)  
**Rédaction :** [redaction.jdp@forumeco.com](mailto:redaction.jdp@forumeco.com)

**Maître Florence LHERITIER AVOCAT**  
3 Boulevard de Broesses - 21000 DIJON  
[cabinet@avocat-lheritier.fr](mailto:cabinet@avocat-lheritier.fr)  
Tel : 03.80.30.33.05

#### VENTE PAR ADJUDICATION

Tribunal Judiciaire de DIJON - 13 Boulevard Clémenceau, salle A, le  
MERCREDI 29 septembre 2021 à 11 heures 15  
A la requête du COMPARTIMENT CREDINVEST 2 DU FONDS COMMUN DE TITRISATION FCT CREDINVEST, représenté par EUROTITRISATION, ayant le siège social 12 rue James Watt, 93200 SAINT DENIS.  
COMMUNE d'EPOISSES (Côte d'Or)  
Une maison d'habitation sise 22 rue de Bourgogne, éditée en 2005, structure moellons sur vide sanitaire, comprenant :  
-Au rez-de-chaussée : entrée, deux cabinets de toilette, un couloir, une salle de bains, quatre chambres, une cuisine, un salon ;  
-A l'étage : une pièce en mezzanine ;  
Une terrasse, garage, buanderie  
Terrain avec piscine  
(Surface « Loi Carrez » 140 m<sup>2</sup>)  
Section BN n° 170, sol 14323ca

**MISE À PRIX : 104.000 €**

(visite le mardi 14 septembre 2021 à 11 heures par l'Etude AD LITEM, Huissiers de Justice à DIJON, Tel : 03.80.30.54.57)

Outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente consultable au Greffe du Juge de l'Exécution en matière immobilière du Tribunal Judiciaire de DIJON - 13 Boulevard Clémenceau, ou au Cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

Enchères reçues par ministère d'avocat seulement, inscrit au Barreau de DIJON.  
Renseignements : Maître Florence LHERITIER (Tel 03.80.30.33.05), ou Greffe du Juge de l'Exécution en matière immobilière du Tribunal Judiciaire de DIJON.

L2100840

Me Florence LHERITIER

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

**Procédures adaptées**



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COTE-D'OR**

**Avis d'appel public à la concurrence simplifié**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or  
 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON cedex  
 Tél. 03 80 11 26 00.  
 Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>  
 Objet du marché : Fourniture de produits pétroliers pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21) - 6 lots.  
 Type de procédure : appel d'offres ouvert.  
 Date limite de réception des offres : Lundi 13 septembre 2021 à 23h59.  
 Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE ou le BOAMP.  
 L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>  
 Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2021E16.  
 Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 11 août 2021.  
 L2101156



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COTE-D'OR**

**Avis d'appel public à la concurrence simplifié**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or  
 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209, 21062 Dijon cedex  
 Tél. 03 80 11 26 00.  
 Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>  
 Objet du marché : Fourniture de produits pétroliers pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21) - 9 lots.  
 Type de procédure : procédure adaptée.  
 Date limite de réception des offres : Lundi 13 septembre 2021 à 23h59.  
 Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP.  
 L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>  
 Autres renseignements :  
 Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2021E17.  
 Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 11 août 2021.  
 L2101157



*Prendre un bon départ*

**OFFRE BUSINESS 2020**  
 Offres valable jusqu'au 31 octobre 2020

**40€ TTC START**

**Abonnez-vous !**

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS + VERSION NUMÉRIQUE
- ➔ LES SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET LES HORS-SÉRIE
- LE JOURNAL DU PALAIS + S'IMPLANTER + CÔTE D'OR EN CHIFFRES

Renseignements : [abonnement.jdp@forumeco.com](mailto:abonnement.jdp@forumeco.com)  
 Tél. : 03 80 68 25 55



**TOUT**

**le Journal du Palais**

**EN LIGNE**



Retrouvez désormais toute l'actualité économique de la région et bien plus encore sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

CONSTITUTION  
DE SOCIETECHOUETTES  
MAISONS

Suivant acte sous seing privé à VILLY LE MOUTIER (21250) en date du 24 juillet 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : CHOUETTES MAISONS.

CAPITAL : 15.000 € divisé en 1.500 actions de 10 € totalement libérées.

SIÈGE SOCIAL : 11 rue d'Amont - 21250 VILLY LE MOUTIER.

OBJET : Promotion immobilière, construction et vente de tous immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel, et, à titre accessoire, location, administration, gestion et entretien de tout ou partie de l'ensemble immobilier en instance de vente, activité de loueur, activité de marchand de biens et activités connexes.

DURÉE : 99 ans à compter de son inscription au R.C.S.

PRESIDENT : Monsieur OLID Jean, né le 30 janvier 1966 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant 34 avenue Eisenhower, 39100 DOLE.

DIRECTRICE GENERALE : Madame PITEY Annelise, née le 21 décembre 1967 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant 21 impasse QUENTIN, 21550 LADOIX SERRIGNY.

DIRECTRICE GENERALE : Madame LOPEZ Maryse, née le 1<sup>er</sup> novembre 1965 à Port de Bouc (13), de nationalité française, demeurant 11 rue d'Amont, 21250 VILLY LE MOUTIER.

DIRECTRICE GENERALE : Madame VAN DORPE Ariele, née le 22 août 1965, à DIJON (21), de nationalité française, demeurant 11 rue d'Amont - 21250 VILLY LE MOUTIER.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Le Président - Jean OLID

L2100942

SCI DU LILAS  
JAUNE

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Mathieu notaire associé à SEMU EN AUXOIS (21140), le VINGT JUILLET DEUX VINGT ET UN, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI DU LILAS JAUNE.

Forme : Société civile immobilière

Capital social : Trois cent vingt deux euros (322.000,00 €)

Siège Social : Rue du stade - 21460 EPOISES.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : 322.000,00 € en numéraire

Gérance : Mademoiselle Christelle VIRELY Demeurant à DIJON (Côte-d'Or), 6 Rue Joseph GARNIER.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

L2101153

## ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI  
POUR VOS PUBLICATIONS :  
VENDREDI 12 HEURES

[annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)



SCP "Marc BARTHEN,  
Céline RUIZ et Victor VANDEL"  
Titulaire d'un Office Notarial à DOLE (Jura)  
8 rue Joseph Thoret

## LAJOLOIN 21

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Céline RUIZ, Notaire à DOLE, le 22/06/2021, de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont ci-énoncées :

DENOMINATION : «LAJOLOIN 21».

SIÈGE : AUXONNE (21), 7 rue du Logy.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, la propriété et l'exploitation par bail, location, location en meublé ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €, GERANTE : Monsieur Philippe ESSEL et Madame Caroline DA SILVA, demeurant ensemble à AUXONNE (21), 15 rue Claude Matrat.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts doit être soumise à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21000).

Pour avis et mention, Maître Céline RUIZ, Notaire.

L2100526



SCP Ludovic BAUT  
Eloïse SALICHON-COLLOT  
Notaires associés à DIJON (21000)  
52 bd Carnot

## SCI MF

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT, le 30 juillet 2021, a été constituée une société civile dénommée «SCI MF» au capital social de 100,00 €, dont le siège social est à FLAVIGNEROT (21160), 4 Grande Rue, ayant pour objet l'acquisition et la gestion de biens et droits immobiliers.

Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Le premier gérant de la société est Monsieur Louis MONTEROSSO demeurant à FLAVIGNEROT (21160), 4 Grande Rue.

La Société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2101167

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## AB INVEST

Société civile  
au capital de 841.300,00 Euros  
Siège social :  
4 impasse Jean Perrin  
21300 CHENOVE  
527 974 794 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2020, il résulte que :

Le cabinet ECA NEXIA, domicilié à DIJON (Côte d'Or), 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy, immatriculé sous le numéro R.C.S. DIJON 300 465 093, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :  
Le représentant légal.

L2101144

## PIRETTI

Société à responsabilité limitée  
au capital de 810.000,00 Euros  
Siège social :  
Route de Gray  
21490 VAREOIS ET CHAIGNOT  
015 550 601 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2021 :

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de huit cent dix mille (810.000) Euros.

Il est divisé en cent trente-cinq (135) parts sociales de six mille (6.000) Euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de un million quatre-vingt mille (1.080.000) Euros.

Il est divisé en cent trente-cinq (135) parts sociales de huit mille (8.000) Euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2100626

## ATOL GROUP

Société en nom collectif  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
27 rue Buffon - 21200 BEAUNE  
510 064 181 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale du 31/05/2021 a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur LOPEZ DE RODAZ Christian et MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES.

L2101139

## DOCTEUR KALK

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (à associé unique)  
Au capital de 3.000,00 Euros  
Siège social :  
BEAUNE (21200)  
1 Route de Verdun  
R.C.S. DIJON - SIREN n° 851 379 164

Aux termes d'une décision en date du 5 juillet 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'enseignement et la recherche médicale, en lien avec la chirurgie orthopédique et traumatologique, pouvant faire objet de contrats rémunérés ou de remboursement des débours y relatifs.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Pour avis : La gérance.

L2101168

## NGSV

Société Civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
21000 DIJON  
7 rue de la Colombe  
R.C.S. Dijon 500 234 455  
SIRET 500 234 455 00011

Transfert de siège social  
à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Ancienne mention : 21000 DIJON, 7 rue de la Colombe  
Nouvelle mention : 21310 BELLENEUVE, 4 rue du Moulin  
Pour avis, la Gérance.

L2101166

## I C O

SCOP SA à capital variable  
17 - 19, rue des Corroyeurs  
21000 DIJON  
R.C.S. : Dijon 015 650 955

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris acte de la décision de Mr Alexandre MENTRIER de non-renouvellement de son mandat d'administrateur et de la nomination en tant qu'administrateur de Mr Maxime FAVREAU demeurant 9 rue des 3 forgerons - 21000 DIJON.

Pour avis, le PDG Laurent POISNEUF.

L2101089



LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

GARL  
INGÉNIERIE  
CONSEIL

SARL devient SAS  
au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
16 rue Gagnereaux  
21000 DIJON  
884.016.387 R.C.S. Dijon

ASSP 4/08/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du 4/08/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.500 €.

Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés.

Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix, sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Gilles ARLAUD.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la société est toujours dirigée par Gilles ARLAUD, 16 rue Gagnereaux - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2101151

SCP GILLES SERAPHIN  
ET EDOUARD LAMOUR

18 place Carnot - 21200 BEAUNE

DOMAINE  
CACHAT-  
OCQUIDANT &  
FILS

Suivant acte reçu par Maître Gilles SERAPHIN, Notaire associé le 27 juillet 2021, enregistré au SPFE de DIJON 1<sup>er</sup>, la société DOMAINE CACHAT-OCQUIDANT & FILS au capital de 7.774,901 € dont le siège est à LADOIX SERRIGNY (21550) SIREN 370.933.733 R.C.S. DIJON a décidé de porter son capital au montant de 400.095,00 €.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2101154



LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

EARL DOMAINE  
MICHEL CLAIR

Exploitation agricole  
à responsabilité limitée  
au capital de 31.556,943 Euros  
Siège social :  
2 rue de Lavau  
21590 SANTENAY  
420 194 938 R.C.S. Dijon

AGE 02.07.2021 :  
Augmentation du capital social  
Ancien capital : 15 244,90 €  
Nouveau capital : 31 556,943 €  
R.C.S. DIJON.

L2101146



LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

GROUPEMENT  
FONCIER  
DOMAINE MICHEL  
NOELLAT

GFA au capital de 7.413.513,51 Euros  
Siège social :  
21700 VOSNE ROMANÉE  
353 847 510 R.C.S. Dijon

AG mixte 23/07/2021 : Augmentation du capital social.  
ANCIEN CAPITAL : 5.563.513,51 €. NOUVEAU CAPITAL : 7.413.513,51 €. R.C.S. DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2101137

## TB INVEST

Société civile  
au capital de 813.940,00 Euros  
Siège social :  
4 impasse Jean Perrin  
21300 CHENOVE  
527 972 947 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2020, il résulte que : le cabinet ECA NEXIA, domicilié à DIJON (Côte d'Or), 37 Rue Elsa Triolet Parc Valmy, immatriculé sous le numéro R.C.S. DIJON 300 465 093, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :  
Le représentant légal.

L2101145

## ASTEL PAYSAGE

SARL à associé unique  
au capital de 18.000,00 Euros  
Siège social :  
21000 DIJON, 8 Rue Réaumur  
R.C.S. DIJON 537 458 697  
SIRET 537 458 697 00019

Transfert de siège social à  
dater du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Ancienne mention : 21000 DIJON, 8 rue Réaumur  
Nouvelle mention : 21310 BELLENEUVE, 4 rue du Moulin  
Pour avis, la Gérance.

L2101165



JOUFFROY NOTAIRES  
43 rue Devosge à DIJON

SCI FERME  
MODIN

## Décès d'un gérant

Monsieur Paul MODIN, gérant de la SCI FERME MODIN, société civile immobilière au capital de 400.000 € dont le siège est à VELARS SUR OUCHE 46 grande Rue, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 813 494 762, est décédé à DIJON le 10 août 2021. Madame Geneviève MODIN née BAVARD demeure donc seule gérante.

Pour avis.

L2101169

ABONNEZ  
VOUS 125€  
pour 2 ans

POURSUITE  
D'ACTIVITE

## SB BAT EURL

Aux termes d'une décision en date du 04/06/2021, l'associé unique de la SARL unipersonnelle SB BAT E.U.R.L. (Capital 7.500 € ; Siège social 51 B rue de Chenôve - 21000 DIJON ; 489 035 097 R.C.S. DIJON), statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La Gérance.

L2100890

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE

## BRUEL HATEM

Société civile immobilière  
en liquidation au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
Rond Point de La Nation  
21000 DIJON (Côte d'Or)  
481 098 036 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, il résulte que : La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Bruno BRUEL, demeurant à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or), 10 rue Tescelin le Roux, a qui ont été confiés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à DIJON (Côte d'Or), Rond Point de la Nation.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100483

## SOLFIPRO

Société à responsabilité limitée  
en liquidation  
au capital de 3.000 Euros  
Siège social :  
4 impasse Jean Perrin  
21300 CHENOVE (Côte d'Or)  
813 001 914 R.C.S. Dijon

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Thomas BEZIZ, demeurant à SAINT PHILBERT (Côte d'Or) 9 rue de la Boisse, a qui ont été confiés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CHENOVE (Côte d'Or), 4 impasse Jean Perrin.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2101143

POUR PLUS,  
DE RAPIDITÉ,  
RÈGLEMENT  
PAR VIREMENT  
OU PAR  
CARTE BANCAIRE,  
UN GESTE POUR  
L'ENVIRONNEMENT...

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION

## ABDELCLIM

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1.000 Euros  
siège social :  
14 rue Basse  
21110 PREMIERES (COTE D'OR)  
824 594 246 R.C.S. Dijon

L'associé unique par une décision en date du 31 juillet 2021, après avoir attendu le rapport de Monsieur Abdelkhalik TALEB, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation en date du 31 janvier 2021, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100651

## BRUEL HATEM

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
Rond Point de la Nation  
21000 DIJON (COTE D'OR)  
481 098 036 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale des associés du 22/07/2021 a approuvé les comptes de liquidation du 31/12/2020, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100749

## SARL LA LICORNE

En liquidation au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 40 rue d'Ahuy  
21121 HAUTEVILLE LES DIJON  
R.C.S. de Dijon 489 361 063

L'assemblée générale ordinaire du 20/11/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/11/2020. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2101147

## CHANGEMENT DE

## REGIME

## MATRIMONIAL



Notaires

## OFFICE NOTARIAL

DIJON CORDELIERS

Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

## EPOUX GIRARD

## Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Gilles CHATELOT, Notaire associé à DIJON, le 4 août 2021,

Monsieur Jean-Michel Henri GIRARD, exploitant agricole et Madame Pascale Jacqueline GAUDE GUILLOT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à ASNIERES LES DIJON (21380) chemin de la Fontaine Savoie. Mariés à la mairie d'ASNIERES LES DIJON (21380) le 5 avril 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître MANTION, notaire à DIJON (21000) le 19 mars 1986 et non modifié depuis.

Les époux déclarent conserver le régime de la SÉPARATION DE BIENS, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du code civil, sauf les modifications résultant de l'acte et spécialement la constitution d'une société d'acquêts comprenant seulement les biens et droits immobiliers situés à ASNIERES LES DIJON (21380) chemin de la Fontaine Savoie, apportés et ceux qui pourraient ensuite être acquis à titre de remploi et qui constitueront le logement de la famille.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gilles CHATELOT, notaire à DIJON, 4 place des Cordeliers.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement au tribunal judiciaire.

Pour insertion :

L2101148

## CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

## MME PROST DELPHINE

## Changement de nom patronymique

Madame PROST Delphine née le 15 juin 1978 à Le Creusot 71200, France, demeurant à 23 B rue de la Contrée du Breuil - 21650 BRESSY SUR TILLE, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant PROST Luckaël né le 19 juillet 2014 à Nuits Saints Georges 21700, France, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir WAYDIZIONES ou WRIGHTDISPEL ou WRIGHTSON, et afin que Luckaël s'appelle WAYDIZIONES ou WRIGHTDISPEL ou WRIGHTSON.

L2101161

## AVIS

## ADMINISTRATIF

## PREFET DE LA COTE D'OR

## Installations classées pour la protection de l'environnement

## Avis d'enquête publique

## Société EQIOM GRANULATS

10 Avenue de l'Arche - Collisée  
Gardens - 92419 COURBEVOIE  
CEDEX

## Demande d'autorisation environnementale de renouvellement avec extension d'une carrière alluvionnaire sur les communes de Rouvres-en-Plaine et Marliens (21)

Par arrêté préfectoral N° 942 du 28 juin 2021 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la Société EQIOM GRANULATS dont le siège social est situé 10 Avenue de l'Arche - Collisée Gardens - 92419 COURBEVOIE Cedex, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière alluvionnaire, située sur les communes de Rouvres-en-Plaine et Marliens (21110), aux lieux-dits « Les Herbus », « Les Verdures » et « La Grande Fin ».

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 6 septembre 2021 à 14h00 au jeudi 07 octobre 2021 à 18h30 en mairies de Rouvres-en-Plaine, siège de l'enquête, et Marliens (21).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à : Monsieur Grégoire DEWEZ, Responsable foncier environnement, EQIOM GRANULATS Centre Est, 9 rue Paul Langevin à Chenôves (21300), Tél. : 03.80.54.35.10 - 06.87.69.74.20 mail : gregoire.dewez@eqiom.com

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposés dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Rouvres-en-Plaine et Marliens (21110) ou le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place. Mairie de Rouvres-en-Plaine (21110) - siège de l'enquête - 1 Grande Rue - lundi de 14h00 à 18h30 ; mardi de 14h00 à 17h00 ; mercredi de 10h00 à 12h00 ; jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00 Mairie de Marliens (21110) - 2 rue de l'église - lundi et jeudi de 16h30 à 18h30

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au jeudi 7 octobre 2021 à 18h30, en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2535>

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/recherche-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairies de Rouvres-en-Plaine (21110), siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Rouvres-en-Plaine (21110), siège de l'enquête, et Marliens (21110) (cf adresse et horaires d'ouvertures ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au jeudi 7 octobre 2021 à 18h30, en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2535>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le jeudi 7 octobre 2021 à 18h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : [enquete-publique-2535@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2535@registre-dematerialise.fr)

Les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Rouvres-en-Plaine (21110) - 1 Grande Rue - à l'attention de M. Gérard CHARTENET, commissaire enquêteur désigné, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le jeudi 7 octobre 2021 à 18h30.

M. Gérard CHARTENET, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours, heures et lieu précisés ci-dessous - dans le respect des consignes sanitaires mises en place - Mairie de Rouvres-en-Plaine (21110) - 1 Grande Rue (salle des mariages)

Lundi 6 septembre 2021 de 14h00 à 16h00

Samedi 25 septembre 2021 de 10h00 à 12h00

Mairie de Marliens (21110) - Rue de la Mairie (salle du conseil municipal et des mariages)

Samedi 18 septembre 2021 de 10h00 à 12h00

Jeudi 7 octobre 2021 de 16h00 à 18h30

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/recherche-par-commune-a2370.html>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2535>

Le préfet, Pour le Préfet et par délégation

La Cheffe du Pôle environnement et urbanisme

Signé : Evelyne MORI

L2100441

## BEAUNE, COTE ET SUD

## Enquête publique relative au projet de déclassement d'une emprise de 3 176 m² du domaine public de la zac du Pré Fleury

Par arrêté en date du 16 juillet 2021, M. le Président de la Communauté d'Agglomération « BEAUNE, Côte et Sud » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement d'une emprise de 3 176 m² du Domaine Public de la ZAC du PRE FLEURY, à CHASSAGNE-MONTRACHET 21190.

A cet effet, M. Michel GENEVES, Colonel en retraite de l'Armée de l'Air, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public est informé qu'une enquête publique se déroulera du mercredi 1<sup>er</sup> septembre à 9h00 au jeudi 16 septembre 2021 à 17h00 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs au siège de la communauté d'agglomération BEAUNE, Côte et Sud, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Maison de l'Intercommunalité, 14 rue Philippe TRINQUET - 21200 BEAUNE

ou les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération, ou par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : [foncier@beaunecoteetsud.com](mailto:foncier@beaunecoteetsud.com). Le dossier sera consultable :

- à la Mairie de CHASSAGNE-MONTRACHET, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET, les jeudi et mardi de 16h30 à 18h00, les lundi et vendredi de 9h00 à 11h00.

- Sur le site internet de la communauté d'agglomération : <http://www.beaunecoteetsud.com>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud. Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération, 14 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE :

- Le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 de 10h00 à 12h00

- Le jeudi 16 septembre 2021 de 15h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions, transmis au président de la communauté d'agglomération dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à disposition du public en mairie de CHASSAGNE-MONTRACHET, et au siège de la communauté d'agglomération. Ils seront consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération : <http://www.beaunecoteetsud.com>.

Les suites à donner sur ce déclassement du domaine public seront décidées par le président de la communauté d'agglomération, au vu des conclusions de l'enquête publique, conformément à la délibération n° BUJ21019 du 29 avril 2021.

L2101030

## COMMUNE DE VOUGEOT

## Avis d'enquête publique Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n°2 du 8 juillet 2021, une enquête publique aura lieu en mairie de Vougeot pendant 32 jours consécutifs du lundi 6 septembre 2021 16h00 au jeudi 7 octobre 2021 18h00 sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil Municipal en date du 19 janvier 2021.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Définir un développement cohérent avec le fonctionnement de la commune.

- Apporter un zonage adapté aux différentes formes d'occupation de l'espace.

- Assurer/renforcer la diversification économique.

- Préserver/Valoriser le cadre de vie.

- Assurer la préservation des espaces naturels et des continuités écologiques et valoriser les patrimoines bâtis et naturels.

- Assurer la pérennité de l'activité agricole et la préservation du foncier.

- Prendre en compte les éléments de contraintes et les intégrer dans une logique de développement global et durable.

Monsieur Claude Charles, Maire de la commune de Vougeot est la personne responsable du projet de PLU après de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal. A été désigné par le Président du Tribunal administratif de Dijon, Monsieur Jean-Luc Joffroy en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur désigné, l'enquête est interrompue. Après qu'il a été désigné par le président du Tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête a été fixée, l'autorité compétente pour organiser l'enquête publie un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Vougeot le : Lundi 13 septembre 2021 de 16h00 à 19h00 ;

Jeudi 23 septembre 2021 de 16h00 à 18h00 ;

Samedi 2 octobre 2021 de 10h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet des services de l'Etat dans le département : [www.cote-dor.gouv.fr/plan-local-d-urbanisme-communal](http://www.cote-dor.gouv.fr/plan-local-d-urbanisme-communal)

Les observations et propositions peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse : [mairie.vougeot@wanadoo.fr](mailto:mairie.vougeot@wanadoo.fr)

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : Mairie de Vougeot - Rue du Vieux-Château - 21640 VOUGEOT

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Vougeot aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les lundis de 16h00 à 19h00, les jeudis de 16h00 à 18h00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mêmes conditions que précédemment sur un poste informatique à la mairie de Vougeot. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Vougeot pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les mêmes conditions sur le site internet du département [www.cote-dor.gouv.fr/plan-local-d-urbanisme-communal](http://www.cote-dor.gouv.fr/plan-local-d-urbanisme-communal). Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale - complémente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de PLU.

Le Maire

L2100779

## AVIS DIVERS

## M. FREDERIC OVERNEY

## Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du code de procédure civile

Par testament olographe, en date à SAULIEU du 13 février 2020, M. Frédéric Michel OVERNEY, demeurant 11 Rue Jules Ferry à SAULIEU (21210), né le 13/03/1953 à AUBUSSON (23200), décédé à SAULIEU (21210), le 07/09/2020, a institué un légataire universel. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me HERAUD 1 Place Monge 21210 SAULIEU

Pour avis. SELARL Philibert HERAUD, Notaire 1, Place Monge - 21210 SAULIEU L2101164

Mme PEJON MADELEINE

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 16 juin 2015, Mme Madeleine PEJON décédée à SATEMAY (21590), le 18 mai 2021 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Christine GARNIER, notaire à DIJON, le 16 juillet 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON, le 19 juillet 2021.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis. Maître Christine GARNIER. L2101136

M. LUIS BECERRA AGUDELO

## Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Article 1007 du code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 16 juin 2015, Mme Madeleine PEJON décédée à SATEMAY (21590), le 18 mai 2021 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Christine GARNIER, notaire à DIJON, le 16 juillet 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON, le 19 juillet 2021.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis. Maître Christine GARNIER. L2101136

## M. LUIS BECERRA AGUDELO

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Défunt Monsieur Luis German BECERRA AGUDELO, en son vivant artiste peintre retraité, demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) 13 allée des Tilleuls.

Né à SOTAQUIRA (BOYACA COLOMBIE), le 11 octobre 1928.

Veuf de Madame Paulette Charlotte DI RUCCIO et non remarié.

NI LIÉ par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Décédé à BEAUNE (21200) (FRANCE), le 6 avril 2021.

Testament Date : 11/04/2015

Date du procès-verbal de dépôt et de description : 05/08/2021

Date de son dépôt au Tribunal Judiciaire de DIJON : 10/08/2021

Existence d'UN (1) legs universel

Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Aude NEYRET, notaire associé de la SCP « Anne-Gaëlle PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16 rue de Lorraine, code CRPCEN : 21030, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le notaire. L2101162

## BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

03.80.68.25.55

# NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

[www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)



# Europe

**Fiscalité.** Après plusieurs mois de tractations entre le Parlement européen et le Conseil, un accord a été finalement trouvé le 1er juin à Bruxelles au sujet de la transparence fiscale des multinationales.

## Vers la transparence fiscale des multinationales

Les scandales financiers à répétition rappellent le besoin de plus de transparence fiscale dans l'Union. C'est en ce sens qu'un texte, qui doit encore être formellement voté, forcerait les entreprises au chiffre d'affaires dépassant 750 millions d'euros à déclarer leurs bénéfices, leur nombre d'employés et le montant de leurs impôts dans chacun des pays de l'Union européenne où elles opèrent, ainsi que dans les juridictions figurant sur la liste noire des paradis fiscaux de l'UE.

Proposée par la Commission en 2016, la mesure avait jusqu'alors été bloquée par les pays européens pratiquant une fiscalité avantageuse pour ces entreprises, comme l'Irlande ou le Luxembourg. Ce droit de veto a été contourné par les institutions européennes qui ont décrété que la transparence fiscale des multinationales relevait des questions de concurrence, pour lesquelles les décisions se prennent à la majorité qualifiée alors que les questions



de fiscalité nécessitent des réponses à l'unanimité.

Cet accord intervient le jour du lancement de l'Observatoire européen de la fiscalité, organe dirigé par le français Gabriel Zucman, qui aura pour tâche d'informer les dirigeants politiques et de leur proposer des mesures pour mieux combattre la fraude et l'évasion fiscales. La directive européenne entend apporter une réponse aux scandales fiscaux de ces dernières

années, comme les LuxLeaks ou les Panama Papers. Elle fait également suite aux discussions autour de la taxation des géants du numérique relancées avec l'arrivée au pouvoir aux États-Unis de Joe Biden qui souhaite mettre en place un impôt mondial sur les sociétés.

Mais la motivation principale des législateurs européens demeure les potentiels bénéfices financiers car la pandémie de Covid-19 a creusé des déficits

publics abyssaux et les États explorent toutes les pistes pour renflouer les caisses publiques et mettre fin à la concurrence fiscale. Ce constat est partagé par la Commission qui s'apprête à contracter un emprunt massif pour financer le plan de relance européen et veut mettre un frein aux pratiques fiscales abusives.

Ce potentiel gain financier n'est pas négligeable car l'évasion fiscale des entreprises priverait les comptes nationaux européens de 35 à 70 milliards d'euros chaque année. Toutefois, certains dénoncent l'inefficacité de la mesure car les entreprises seront tenues de déclarer leurs bénéfices pays par pays qu'en Europe et pourront agréger leurs données dans les autres pays. De plus de nombreux paradis fiscaux ne sont pas sur la liste de l'Union européenne. Malgré ces réserves, la directive, qui devrait rentrer en vigueur à compter de 2003 marque un pas en avant vers la transparence fiscale des multinationales.

**Éducation.** Dans le cadre du programme Erasmus plus, l'action clé dénommée « Alliance pour l'éducation et les entreprises – 2021 » a pour but de renforcer la capacité d'innovation de l'Europe en stimulant l'innovation par la coopération et les flux de connaissances entre l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnelle et l'environnement socio-économique le plus large, la recherche y compris.

## Alliance pour l'éducation et les entreprises en 2021

L'appel à proposition publié le 20 avril 2021 a déterminé plusieurs priorités telles que favoriser les approches nouvelles, innovantes et multidisciplinaires de l'enseignement et de l'apprentissage, encourager la responsabilité sociale des entreprises et stimuler l'esprit d'initiative, les attitudes et compétences entrepreneuriales chez les apprentis, le personnel éducatif et les autres travailleurs. Au sein des priorités figurent également le but d'améliorer la qualité et la pertinence des compétences développées par les systèmes d'éducation et de formation, la

mise en place et le soutien du système d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel efficaces, efficaces, connectés et inclusifs qui contribuent à l'innovation. Parmi les actions financées figurent la stimulation de l'innovation, le développement d'un esprit d'initiative, d'un esprit d'entreprise, des compétences et des aptitudes entrepreneuriales et la stimulation des flux et des échanges de connaissances entre l'enseignement supérieur, les établissements de formation professionnelle, les entreprises et la recherche. Sont également

financés les activités de mobilité à des fins d'apprentissage pour étudiants, enseignants, chercheurs et membres du personnel. Parmi les conditions pour la candidature figure la nécessité d'être une entité public-privée liée à l'éducation, à la formation, à la recherche, au social, aux soins, à l'économie et à l'emploi. Il faudra également constituer un consortium composé d'au moins trois acteurs du marché du travail et d'au moins trois prestataires d'éducation et de formation. Le consortium doit au moins couvrir quatre pays du programme et huit organisations participant

partenaires à part entière.

Doté d'un budget de 2.153,1 million d'euros, cet appel à proposition est d'une durée initiale de l'action de deux à trois ans et la date de clôture des candidatures a été fixée par la Commission européenne au 7 septembre.

### Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.  
Tél. : 05.34.41.5741  
Fax : 05.34.41.1864  
E-mail : [jurislaw@free.fr](mailto:jurislaw@free.fr)

en bref

## Culture

### HAUSSE DU BUDGET CULTUREL EUROPÉEN.

Dans le cadre du budget pluriannuel de sept ans 2021-2027, le budget total du programme « Europe Créative » dédié aux affaires culturelles, connaît une augmentation de 67 % par rapport à la période 2014-2020, il passe de 1,4 milliard d'euros à 2,4 milliards d'euros.

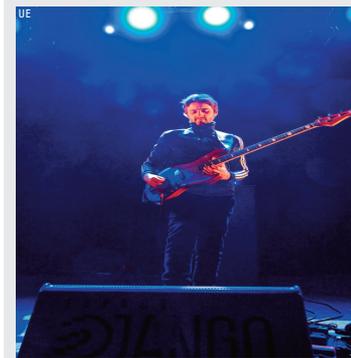
Pour le Parlement européen, il s'agit de soutenir le secteur culturel durement touché par la crise sanitaire. Une étude réalisée par Ernst & Young montre que le chiffre d'affaires de l'économie culturelle européenne a baissé de 31 % entre 2019 et 2020. Une baisse comparable à celle qui touche l'aéronautique ou le tourisme.

En 2021, le programme Europe créative allouera un budget sans précédent d'environ 300 millions d'euros pour aider les professionnels et les artistes de tous les secteurs culturels à collaborer par-delà les disciplines et les frontières, afin de trouver davantage de possibilités et de toucher de nouveaux publics. Au sein de ce programme, les premiers appels à propositions seront ouverts à toutes les organisations actives dans les secteurs de la culture et de la création. Pour autant, il faut quelque peu relativiser cette hausse et la mettre en perspective avec le budget global de l'Union européenne, qui si on n'y ajoute le plan de relance économique va dépasser les 1.800 milliards d'euros sur cette période. Le programme Europe créative ne représente donc que 0,14 % soit le même pourcentage au final que sur le précédent exercice budgétaire.

Cette hausse vient en fait compenser le fait que le plan de relance a lésé la culture car Bruxelles n'a pas obligé les pays membres qui reçoivent l'aide européenne à investir une partie des sommes allouées à la culture. Le plan de relance est contraignant sur l'écologie, la transition numérique mais sur la culture, il conseille aux États d'y consacrer 2 % de leurs aides, mais sans que cela soit obligatoire. La culture reste l'apanage des États membres.

Le budget de 2,4 milliards d'euros est réparti en différents secteurs mais le plus important est le volet Média qui concerne l'audiovisuel. Europe créative finance énormément de films. Le programme appelé Culture, notamment dédié au spectacle vivant, est moins important.

L'Europe annonce également une hausse des taux de cofinancement et la création d'un guichet unique pour faciliter les démarches d'aide de financement européen. Elle met aussi en avant les thèmes comme l'inclusion, la parité et le social pour réunir à travers un projet culturel des acteurs de différents pays membres.



**Sécurité.** Un rapport de la Cour des comptes met en évidence la nécessité de diversifier les mesures pour diminuer le nombre de tués sur la route et aller au-delà de la politique du tout radars.

# Les insuffisances de la politique de sécurité routière



Toujours plus de radars et de contrôles automatisés de la vitesse sur les routes : depuis longtemps, la sécurité routière est monomaniaque. Et ne ramène dans ses filets que de petits poissons dépassant les limites de quelques kilomètres-heures. Avec des résultats qui ont montré leurs limites. Certes, le nombre de morts sur les routes a été divisé par cinq depuis l'instauration des premières limitations de vitesse en 1972 mais personne n'est réellement en mesure de détailler avec précision les raisons de cet indiscutable progrès.

Depuis près d'une décennie, les chiffres des victimes sur les routes ne diminuent plus et restent stable, légèrement au-dessus du seuil des 3.000 morts par an. À l'exception de 2020, la crise sanitaire ayant permis une baisse de 21 % avec 2.780 victimes. Pire, la France obtient des résultats plus mauvais que la plupart de ses voisins européens en terme de morts par million d'habitants. Notre pays est passé de la septième place en 2008 à la quatorzième en une décennie. À l'évidence, il y a quelque chose qui ne fonctionne plus.

Fort de ce constat, la Cour des Comptes a cherché à ouvrir des pistes destinées à faire baisser le nombre de morts de la route. Le tout sous la forme d'un gros rapport de 300 pages, intitulé « La politique publique de sécurité routière ». Avec pour commencer un éloge appuyé à la politique du tout répressif, conduite depuis plus de quatre décennies. Comme pour mieux

s'en affranchir ensuite. Première critique : l'impossibilité d'évaluer le coût-avantage de cette politique, évaluée à la louche à 11 milliards d'euros par an, à cause de l'insuffisance des données disponibles. La Cour constate également que les contrôles automatisés de vitesse ont conduit à une moindre présence des forces de l'ordre sur le terrain et à un déficit d'acceptabilité avec des « réticences et des ambiguïtés fortes ». En s'en prenant massivement aux

radars implantés au bord des routes, les « Gilets jaunes » ont montré la réalité de ce constat...

## TOUT EST À REVOIR

La Cour des comptes dégage trois axes d'actions en complément de celle « centrée sur le comportement des usagers » : « les véhicules », « la signalisation » et « les infrastructures » et met en avant 18 recommandations en s'inspirant des expériences réussies dans plusieurs pays européens. Un ensemble

qui vise à améliorer la cohérence d'ensemble de la politique de sécurité routière avec la détermination d'objectifs chiffrés clairement définis à moyen terme, la préconisation du travail en commun des différents intervenants dont les collectivités locales qui ont la responsabilité des infrastructures, le regroupement des moyens financiers, l'amélioration de l'organisation administrative des services intervenant sur ces questions, la recherche

d'une plus grande adhésion de la population à travers des actions de communication notamment, la clarification de la politique d'implantation des contrôles automatisés...

Un catalogue qui, en creux, met le doigt sur ce qui ne fonctionne pas aussi bien qu'on cherche à nous le faire croire. On s'en doutait un peu. Des objectifs flous dont les contours sont incertains, des gens qui travaillent dans leur coin sans vision d'ensemble, des budgets

éparpillés, des radars implantés sur on ne sait quels critères objectifs, des infrastructures qui ne cessent de se dégrader et jouent un rôle grandissant dans les accidents, des forces de l'ordre de moins en moins présentes sur le terrain, un recul des contrôles d'alcoolémie (baisse des dépistages de 17 % en une décennie) et de détection des stupéfiants...

DOMINIQUE MARÉE

**Flotte.** Les ventes aux sociétés ont soutenu le marché automobile français au premier semestre avec un accroissement significatif de la part des hybrides et des hybrides rechargeables.

## Les flottes en route vers l'électromobilité

À quelle date les véhicules thermiques seront-ils définitivement interdits à la vente ? En 2035 a tranché sans nuance la Commission Européenne. Les plus radicaux militent même pour avancer la date à 2030. A plus courte échéance encore, la mise en place en 2025 des Zones à faibles émissions (ZFE) dans une cinquantaine d'agglomérations de plus de 150.000 habitants risque d'exclure des villes 26 millions de voitures. Pour ce qui concerne les entreprises, la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a déjà imposé aux sociétés de plus de 50 salariés des quotas de véhicules propres émettant moins de 60g/km de CO2 lors des renouvellement de leur flotte. Une part qui atteindra 50 % en 2030. Ces perspectives conjuguées pèsent sur les choix automobiles des entreprises.

Leurs décisions sont d'autant plus importantes que depuis le début de

l'année, les ventes aux sociétés soutiennent un marché des particuliers qui peine à s'affranchir des effets de la crise sanitaire. Sur le seul mois de juin, le recul est de 32 % alors que celui des entreprises ne baisse que de 7 %.

Plus réservés que les clients particuliers vis à vis des modèles électrifiés, les sociétés ne restent pas à l'écart de la tendance générale. Il y a quatre ans, les flottes de leurs voitures particulières (VP) étaient massivement constituées de diesel : 77 %. Un niveau tombé à 40 %, compensé principalement par des modèles essence dont la part a quasiment doublé : de 17 % à 31 %. Depuis l'an dernier, les hybrides et les hybrides rechargeables ont accentué leur présence dans les parcs des entreprises, une évolution mise en évidence par AAAData, expert en données dans les secteurs de la consommation. Le volume des hybrides de toutes catégo-

ries a augmenté de façon rapide : 4 % en 2017, 16 % l'an passé et 24 % depuis le début de l'année. Une évolution profonde. La part des 100 % électriques n'a pas suivi la même courbe ascendante que sur le marché des clients particuliers et reste limitée à 5 % contre à peine 1 % en 2017. Cela s'explique par les besoins spécifiques des sociétés avec un fort kilométrage annuel et la recherche d'un coût total d'utilisation le moins

élevé possible. Ces contraintes s'exercent encore davantage pour les utilitaires, ce qui explique un taux de dieselisation de 88 % (95 % en 2017). Les nombreux lancements d'utilitaires légers électrifiés ou 100 % électriques, en particulier des constructeurs français qui règnent en maîtres sur le marché national, devraient changer la donne rapidement.

D.M.



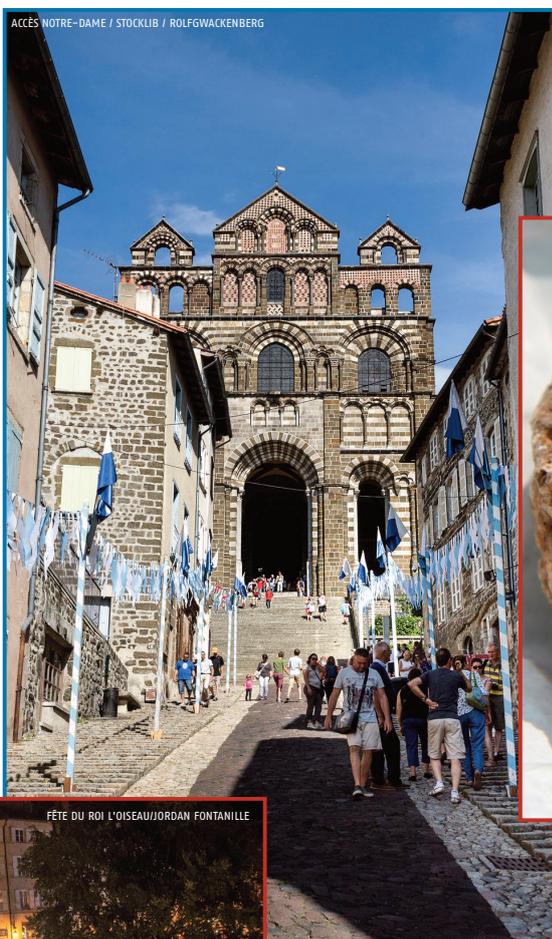
# Un été en France

## Sur les traces de... Saint-Jacques... La Mecque

Pourquoi ne pas poser ses valises sur un lieu de tournage emblématique pour faire du tourisme comme au cinéma ? Cette semaine, direction Le Puy-en-Velay, en Haute-Loire sur les traces de... Saint-Jacques...La Mecque, un film de Coline Serreau.



La *Via Podiensis* au départ du Puy-en-Velay est l'une des quatre voies jacquaires majeures pour rejoindre Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle est celle qu'empruntent les neuf protagonistes de ce film de Coline Serreau, sorti en 2005 et dont le tournage s'est déroulé au Puy-en-Velay, à Grèzes, et à Chanaleilles, pour la partie italienne. Dans cette comédie dramatique, chacun vient avec son histoire, ses problématiques et parmi eux, figure une fratrie en rupture, réunie sur ce chemin par leur défunte mère qui leur promet via son notaire, qu'ils hériteront à la condition de cheminer ensemble jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle. À travers un parcours que l'on peut qualifier d'initiatique, ou de chemin de rédemption - sous une version "laïque" - chacun va se découvrir et apprendre à composer avec l'autre. Si on aurait aimé à l'image d'*Antoinette dans les Cévennes* une place plus ample des paysages incontestablement beaux de la Haute-Loire - mais ce n'était pas le propos - le cheminement des acteurs débute au Puy-en-Velay. L'occasion de découvrir la préfecture de



ACCÈS NOTRE-DAME / STOCKLUB / ROLFGWACKENBERG

décor vivant. Cette fête du Roi de L'Oiseau créée en 1986 par l'association éponyme mise sur l'authenticité et les visiteurs sont invités à se déguiser pour mieux participer à cette fresque grandeur nature.

### DÉGUSTER

Produit dans la région du Velay depuis des siècles, le fromage aux arti-

cette production. Fabriquée à la main, cette dentelle est un savoir-faire traditionnel que l'on retrouve encore dans les boutiques de la ville, notamment sur l'itinéraire menant à la cathédrale du Puy. Créé en 1976, l'Atelier perpétue une technique traditionnelle de haute technicité par l'élaboration de dentelles aux motifs contemporains.



© WIKIMEDIA COMMONS



FÊTE DU ROI L'OISEAU/JORDAN FONTANILLE

Haute-Loire et les bijoux qui l'animent. Sa cathédrale, sa gastronomie, l'une de ses traditions historiques et sa fête phare.

### S'AMUSER

Quatre jours durant, chaque troisième week-end de septembre, la ville se plonge dans son passé et invite le public à partager la vie de la cité au XVI<sup>e</sup> siècle. Les organisateurs donnent ainsi à voir différents spectacles ayant trait à un ancien et authentique concours d'archerie : camps de toile, luttes au son du canon, mercenaires en rupture de solde, artisans itinérants déambulent dans la ville, troubadours, cuisine d'époque et pèlerins en partance pour Saint-Jacques de Compostelle composant un véritable

sous ou artisans est un fromage fermier à pâte molle fabriqué à partir de lait cru de vache. Très populaire dans la région, il est peu connu dans le reste de la France. Il se présente sous la forme d'une tomme d'environ dix centimètres de diamètre et cinq centimètres de hauteur. Sa croûte se colore en brun, tandis que sa pâte est beige, ferme, souple et ajourée. On retrouve au nez des notes de sous-bois. Pour souligner sa nature boisée, il est conseillé de le déguster accompagné d'un vin blanc comme un Chablis ou un Hermitage, dans tous les cas avec un vin pas trop jeune !

### S'INITIER

Disposant d'une appellation depuis 1931, la dentelle du Puy s'apprécie à l'Atelier conservatoire national de la dentelle. L'occasion de découvrir un savoir-faire ancestral, la technique de fabrication de la dentelle aux fuseaux. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, la Haute-Loire est l'un des centres historiques de

### DÉCOUVRIR

La cathédrale Notre-Dame-du-Puy-en-Velay se mérite. Edifiée sur le mont Anis, on y accède après avoir grimpé 134 marches exactement. Fleuron de la ville, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998, elle a reçu une restauration d'ensemble entre 1994 et 1999. Ainsi l'escalier central fermé au 18<sup>e</sup> siècle a été restitué, les parements intérieurs et le remontage de l'orgue avec son buffet à double face du XVII<sup>e</sup> siècle, rénovés. Un nouvel autel a été placé à la croisée du transept, tandis que l'autel des "pèlerins" porte la "Vierge Noire" qui a remplacé la statue primitive, brûlée à la Révolution.

PAR STÉPHANIE VÉRON,  
POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION  
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE  
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALES EN FRANCE.  
[reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)

**Jean-Luc Herrmann.** Ce directeur du Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (Cerefige), professeur à l'université de Lorraine, titulaire de la Chaire Communication Persuasive des Organisations, décrypte pour nous la communication interne et externe en entreprise.

# « Face à la crise, la communication est une nécessité absolue »

**R**ésos Hebdo Éco. La pandémie, la crise sanitaire ont bouleversé l'univers des entreprises, la communication interne est apparue comme un levier indispensable à actionner. Quels sont les grands axes à mettre en œuvre pour une communication interne réussie en cette période de crise ?

♦ **Jean-Luc Herrmann.** Face à cette crise et aux façons de travailler inédites qui se sont imposées à tous les acteurs socio-économiques (activité réduite voire fermeture, chômage partiel, télétravail massif subis...), la communication interne constitue évidemment une nécessité absolue. La variété des situations empêche évidemment d'emblée de croire qu'il existe des recettes magiques. Toute situation mérite d'être analysée avant d'entreprendre des actions destinées à l'améliorer, qu'il s'agisse de la communication (interne ou externe), ou de tout autre chose. Il s'agit là d'un principe fondamental du marketing et plus généralement des sciences de gestion. Cette situation de crise sanitaire et les changements majeurs qu'elle a imposés sur le plan de l'activité des entreprises et des manières de travailler ont notamment conduit aux activités et au travail à distance, synonyme de bien moins d'interactions humaines directes engendrant toutes sortes de besoins, tant pour les personnels que pour les entreprises et les organisations. Pour y répondre et éviter ou atténuer les risques associés et leurs conséquences négatives, une communication interne spécifique et dédiée s'est avérée indispensable. Si les pratiques elles-mêmes ont certainement été très variées au gré des spécificités des activités mais aussi au gré de la créativité des uns et des autres, il me semble primordial de garder à l'esprit que l'objectif principal de ces temps de communication et donc d'échanges est de rendre possible (en partie au moins) via des interfaces digitales les interactions humaines avec les autres parties prenantes (autres salariés, managers, mais aussi clients, fournisseurs, etc.) qui ont disparu ou été fortement réduites du fait de la pandémie. Partant de là, en se référant à certaines recherches conduites au sein du Cerefige par exemple par Jean-François Stich sur les conséquences du télétravail, émergent trois grands principes.

♦ **Quels sont ces principes clés ?**

♦ Premièrement, les actions de communication interne doivent répondre à la perte de proximité physique quotidienne avec tous les autres salariés, et à ses conséquences en termes d'échanges formels et informels d'informations, de réactions affectives plus ou moins partagées, de comportements adoptés, observables et observés, autant de sources potentielles de perte de confiance et de



Jean-Luc Herrmann est directeur du Cerefige depuis début 2016.

stress ressenti. Il s'agit dès lors simultanément, de réduire la distance ressentie par

**« La crise a contribué à mettre en valeur l'importance du collectif : une entreprise, une organisation, c'est avant tout une communauté humaine. »**

chaque individu (et d'éviter les souffrances potentielles engendrées par l'isolement), et de (re)créer lien, confiance et implication au bénéfice du bien-être de l'individu et de son entreprise/organisation. Deuxièmement nous ne sommes pas tous égaux face à l'utilisation des interfaces digitales multiples et variées susceptibles d'être mobilisées (source de (techno-)stress pour certains), d'où le besoin d'imaginer des dispositifs d'accompagnement plus ou moins adaptables et adaptés en fonction du ressenti des uns et les autres. Troisièmement, en lien avec le point précédent, il convient d'évaluer de façon récurrente l'efficacité des actions mises en œuvre aux niveaux collectif et individuel, en veillant par exemple à éviter la perception tant d'une surcharge de communication (propice en situation de télétravail dans l'environnement privé où se telescopent constamment préoccupations professionnelles et privées), que d'une sous-charge de communication conduisant l'individu à se sentir oublié par les autres, son équipe d'appartenance, et/ou son entreprise/organisation. Observons par ailleurs en référence aux études menées par le professeur Laurent Taskin de l'université catholique de Louvain qu'il existe chez les salariés un réel souhait de garder une pratique de télétravail autour de deux jours par semaine. Pas davantage, car la crise a aussi contribué à mettre en valeur l'importance du collectif : une entreprise, une organisation, c'est avant tout une

communauté humaine. Dès le retour en entreprise il conviendra d'ailleurs de faire un bilan de ce télétravail : ce qui était bien, ce qui a moins marché, les activités pour lesquelles le présentiel est indispensable... Ce qui est important, et l'entreprise devra communiquer sur ce point, c'est de ne pas faire du télétravail pour faire du télétravail mais de l'intégrer dans une politique plus globale tenant compte du bien-être des collaborateurs, et in fine donc aussi de l'organisation.

♦ **La notion de communication persuasive, aussi bien chez nos politiques que dans l'univers entrepreneurial et marketing, a-t-elle été renforcée pendant la période que nous connaissons, quels sont les grandes lignes à suivre ?**

♦ Essentielle en situation normale, la communication devient indispensable en situation de crise. C'est vrai pour une entreprise, une organisation, ou un pays. Il est pourtant difficile d'apprécier si la communication a été renforcée pendant la période que nous vivons... D'un côté l'on peut en avoir l'impression du fait du rôle d'amplificateur souvent (involontairement) joué en ce type d'occasions par les médias et plus généralement les individus qui relaient quasi-continuellement via internet et les réseaux sociaux toutes sortes d'informations et de commentaires (parfois volontairement faux) sur les actions de communication des organisations, les rendant potentiellement plus (omni)présentes qu'elles ne l'étaient en réalité... En outre, et comme l'analyse le professeur Christian Derbaix (université catholique de Louvain, site de Mons), on a vu et on voit encore une communication suscitant l'angoisse, le stress, la peur, le découragement (lorsque les indicateurs ne baissent pas malgré les efforts de nombreuses personnes), et parfois l'espoir. En clair, on voit de nombreuses réactions affectives dont certaines absolument non recherchées par les communicants, spé-

cialement les réactions affectives négatives. Le tout dans un contexte où règne l'incertitude, incertitude que les individus détestent ! D'un autre côté, il est couramment admis que dans les situations de crise les premiers budgets qui en font les frais sont ceux des dépenses de communication, les entreprises recherchant des solutions pour réduire les charges et éviter la défaillance et ainsi s'adapter avec plus ou moins d'agilité à la situation fort préoccupante qu'elles tentent alors de traverser. La plupart des chiffres avancés ici et là sont en accord sur cette tendance à une baisse significative de l'ordre de plus ou moins 10 % par rapport à la période avant la Covid-19, qu'ils proviennent des dépenses des annonceurs ou des recettes publicitaires des médias (cf. baromètre unifié du marché publicitaire, France Pub-IREP-Kantar). Pour autant, si l'on se réfère aux travaux académiques publiés sur la question des conséquences d'une réduction des dépenses de communication en période de crise et de récession, et même si les recommandations ne sont pas unanimes et sont évidemment contingentes à de multiples facteurs, force est de retenir qu'il importe de continuer à communiquer durant une récession économique, et qu'une bonne communication marketing peut s'avérer fort bénéfique pendant et après la période de crise.

♦ **Si la communication interne semble avoir pris une grande importance, notamment au début de la pandémie avec le chamboulement des façons de travailler (télétravail), la communication externe se révèle-t-elle aussi primordiale. Comment mener une bonne stratégie de communication externe ?**

♦ En situation de crise il apparaît bien sûr primordial de communiquer. Gardons toutefois à l'esprit que dans le cas de la Covid-19, il ne s'agit pas d'une entreprise ou d'une marque qui se trouve à l'origine de l'apparition de la situation de crise, comme ce peut être le cas lorsque par exemple un produit défectueux s'avère dangereux pour les consommateurs. Ceci dit, crise ou non, une marque, une entreprise, une organisation doit demeurer présente dans l'esprit de « ses » consommateurs et plus généralement chez toutes les parties prenantes de son écosystème. Elle doit absolument chercher à demeurer proche, maintenir une certaine proximité par-delà les circonstances imposées par la crise, et veiller à ce que cette proximité soit ressentie par tous. Mais là encore il n'y a pas de recette magique, et ce d'autant plus que tous les secteurs d'activités, catégories de produits et services ne sont pas impactés de la même manière par la crise Covid-19. Ce qui importe néanmoins sans doute plus que jamais, c'est le respect des fondamentaux d'une bonne communication persuasive, qui doivent absolument guider les actions de communication envisagées, ce qui n'empêche pas évidemment de prendre en compte les caractéristiques spécifiques du contexte que crée cette situation de crise de la

Covid-19 dans la mise en œuvre et l'exécution des actions de communication. Le grand principe de base qui mérite sans doute d'être rappelé ici est le suivant : la communication de l'organisation doit absolument faire écho aux préoccupations et besoins ressentis par sa cible, c'est-à-dire qu'il s'agit de communiquer des éléments qui ont de la valeur pour la cible au moment où elle va être exposée à la communication, mais toujours en restant particulièrement fidèle à ce qu'est réellement l'organisation, l'entreprise ou la marque, en un mot à son ADN. Les éléments communiqués sont susceptibles d'avoir de la valeur pour la cible de différentes manières, ici en mettant en avant l'adaptation de son offre, là en montrant son utilité ou son engagement face à la situation de crise.

♦ **Déjà fortement utilisés, les réseaux sociaux et autres outils digitaux ont littéralement explosés, nécessitant une maîtrise certaine de leur utilisation, comment mener une bonne communication via ces outils sans se faire submerger ?**

♦ Les réseaux sociaux permettant le lien social et les interactions entre leurs membres, sont progressivement devenus des moyens de communiquer de l'information et du contenu. Dans le cadre de la communication externe des entreprises qui nous intéresse, ils doivent à mon sens d'abord être vus ainsi, c'est-à-dire comme des supports d'un nouveau média, Internet, faisant désormais partie de l'ensemble des médias disponibles (donc aux côtés des grands médias traditionnels) pour parvenir à transmettre un message à une cible. Partant de là, le plus important est de développer une vision intégrée, multimedias, de la communication de l'organisation, tout en sachant que chaque média peut s'avérer plus ou moins adapté en fonction du contenu du message à transmettre. Une fois les objectifs et les cibles prioritaires définies, il s'agit avant tout d'élaborer une stratégie globale et intégrée de communication pour les atteindre, qui m'amène à spontanément attirer la vigilance sur deux questions étroitement liées. Celle de la cohérence d'ensemble qui renvoie à la nécessaire combinaison de plusieurs médias (et d'un ou plusieurs supports pour chaque média retenu) et aux éventuelles synergies escomptées en matière d'efficacité par rapport aux objectifs et cibles visés, et celle des ressources adéquates, en particulier des compétences professionnelles indispensables pour mener à bien l'ensemble de ces choix nécessaires, et ensuite pour les mettre en œuvre avec les qualités d'exécution requises.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR EMMANUEL VARRIER,  
LES TABLETTES LORRAINES,  
POUR RESOHEBDOECO, ASSOCIATION  
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE  
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALES EN FRANCE.  
[reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)